



# Informations pour patients

## Séjour à l'hôpital

## ADRESSES

### Centre Hospitalier du Nord

120, avenue Salentiny  
L-9080 Ettelbruck  
www.chdn.lu

B.P. 103  
L-9002 Ettelbruck

Tél.: 8166-1  
Fax: 8166-3080

### Centre Hospitalier du Nord

10, rue Grande-Duchesse Charlotte  
L-9515 Wiltz  
www.chdn.lu

Tél.: 8166-9  
Fax: 81669-3049

### Photos

Raymond Clement  
Photoclub Ettelbruck

### Partenaires externes conventionnés

ALA  
Alupse  
Camille  
Croix Rouge  
Hëllef Doheem  
HELP  
Ile aux Clowns  
Liewen Dobaussen  
Omega 90



**Prise de rendez-vous  
Terminvereinbarung**

**8166-8166**  
**www.chdn.lu**  
**rv@chdn.lu**

## Index

### Généralités

Médecins agréés	2
Plan de l'hôpital	4
Introduction	6

### Organisation

Conseil d'administration	6
Conseil de direction	7
Comité d'éthique	7
Commission dons	7
Charte qualité	8

### Votre séjour

Réception centralisée	8
Réception centralisée/Hrs d'ouverture	9
Sortie	9
Repos de nuit	9
Transferts	9
Parkings et accès au CHdN	9
Accompagnement	10
Etudiants	10
Médicaments	10
Hygiène	10
Votre vie quotidienne	10
Réclamations / Suggestions	11
Repas	11
Boissons	12
Cafétéria - Heures d'ouverture	12
Déchets	12
Frais de séjour	12
Bancomat	13
Informations et éducation de patients	13

### Concept de soins

Aroma soins	14
Stimulation basale	14
Kinaesthetics	14

### Douleur

Informations pour visiteurs	15
Visiteurs	17
Heures de visite	17

### Services multidisciplinaires

Service social	18
Bénévolat	18
Antennes mobiles	18
Service diététique	19
Informations nutritionnelles	19
Soins palliatifs	19

### Services offerts

Cultes / Service pastoral	20
Office religieux	20
Pour votre beauté	20
Internet	20
Courrier / Timbres	20

### Pour votre sécurité

Soyez acteur pour éviter les erreurs!	21
Objets de valeur	21
Objets perdus / trouvés	21
Objets personnels	22
Respect et protection de la vie privée	22
CHdN sans agressions	22
Alcool	22
Tabac	22

### Equipement

Equipement de la chambre	23
Ecran multimedia	23
Mode d'emploi - Ecran multimedia	24

### Droits et obligations du patient

Droits et devoirs des patients	25
Dossier patient	27
Protection des données	27

### Autres

Liste de prix	29
Dessin pour enfants	30
Sudoku	30

## Les médecins agréés - Site Ettelbruck

### Anesthésie | Réa | SAMU

Dr FRANÇOIS Dominique  
 Dr HAUS Georges  
 Dr JACOB Jean  
 Dr LAFLEUR Alain  
 Dr LEMOINE Jean-Pierre  
 MANDERSCHIED Tom  
 Dr NEURAY Henri  
 Dr PEIFFER Manou  
 Dr SERTZNIG Claude  
 Dr TOMPERS Jo  
 Dr WAGNER Jean

### Cardiologie

Dr BANGERT Matthias  
 Dr BLASEN Claude  
 Dr ENDT-KNAUER Henrik  
 Dr FRIEDERICI Robert  
 Dr HANSEN Christiane  
 Dr SEIDEL Jürgen  
 Dr VISSER Laurent

### Chirurgie digestive

Dr FOXIUS Alain  
 Dr FROSCH Joachim

### Chirurgie générale

Dr CONTER Camille  
 Dr FOXIUS Alain  
 Dr FROSCH Joachim  
 Dr KARTHEISER Chantal  
 LEBKOWSKI Lukasz  
 Prof Dr ROSE Stefan  
 Dr SMIT Jean  
 Dr SOLVI Paul

### Chirurgie orthopédique

Dr BEREND Robert  
 Dr BOGDAN Alina  
 Dr HILDGEN Marc  
 Dr MOELLER Frank  
 Dr MOELLER geb. Eggert Gisela  
 Dr PILOT Louis

### Chirurgie plastique

Dr SMEETS Laurent

### Chirurgie traumatologique

Dr CONTER Camille  
 Dr PILOT Louis  
 Prof Dr ROSE Stefan  
 Dr SOLVI Paul

### Chirurgie vasculaire

Dr KARTHEISER Chantal  
 Dr SMIT Jean

### Dermatologie

Dr FRANÇOIS Michèle  
 Dr HERTENSTEIN Margrit  
 Dr LOSKAMP Ulrike  
 Dr MILLER Xavier

### Diabétologie

Dr KNAUF Nicolas

### Endocrinologie

Dr TIKHOMIROVA Maria  
 Dr YANEVA Maria

### Evaluation gériatrique

Dr HAMADACHI Karim  
 Dr SERVAIS Jean

### Gastro-Entérologie

Dr DINU Félician-Ion  
 Dr MOUMOUNI Moussa  
 Dr THEIS Claude

### Gynécologie | Obstétrique

Dr ARCHAMBEAU Marie-Christine  
 Dr BECKENÉ Stéphanie  
 Dr DUBUISSON Améline  
 Dr DUSCHINGER Pit  
 Dr GEORGE Pascale  
 Dr KALWEIT Renate  
 Dr KOLTUNIAK Anna  
 Dr LEDESCH Jean-Paul  
 Dr MULLER Stéphane  
 PHILIPPI Jürgen  
 Dr THOMA Véronique  
 Dr WEIS Romain

### Laboratoire

Dr BIVER Marc  
 Dr PARMENTIER Jacqueline

### Médecine dentaire

Dr ACHEN Bernard  
 Dr BILTGEN Georges  
 Dr HERR Jacques  
 Dr HERR-DIFFERDING Denise  
 KONO Abé Martin  
 Dr ROSCH Pol  
 SCHREINER Marc

### Médecine interne

Dr JACOB Frank  
 Dr KNAUF Nicolas  
 Dr SCHALBAR Claude  
 Dr SERVAIS Jean  
 Dr THEIS Claude

### Médecine nucléaire

Dr DOAT Michel  
 Dr PICARD Christian

### Néphrologie | Hémodialyse

Dr BAULER Marcel  
 Dr BOULMERKA Hocine  
 HENRIQUEZ KRIES Daniel

### Neurologie

Dr BURK Marcel  
 Dr HOFFMANN Michel  
 Dr HUBER Frank  
 Dr McINTYRE Deborah  
 Dr NAVARRO LOPEZ Tania  
 Dr SCHLOESSER Ben  
 Dr THILL-HEUSBOURG Robert  
 Dr WAUSCHKUNH Bernd

### Oncologie

Dr JACOB Frank  
 Dr SCHALBAR Claude

### Ophtalmologie

BUSER Markus  
 Dr HIRSCH Roger  
 Prof. Dr KRZIZOK Thomas  
 OTT Gregor  
 Dr STEINMETZ Philippe  
 THILL Jackie

### Oto | Rhino | Laryngologie

Dr MEILINGER Stefan  
 MEYER Jean-Paul  
 Dr MÜLLERKLEIN Tobias  
 Dr SCHROEDER Luc

### Pédiatrie

KILIAN Uwe  
 Dr PENNETREAU Raphaëla  
 Dr SCHULZE-BERGE Alexander

### Pneumologie

Dr CASEL Simone  
 Dr FABER Jean  
 Dr SCHULZE-BERGE Annegret  
 Dr WOLTER Pierre

### Psychiatrie

Dr DROULANS Marc  
 FERBER Andreas  
 Dr HOFFMANN Theo  
 Dr SCHMELCHER Harald  
 Dr SCHÖNHOFEN Sandra

### Radiologie

Dr CHAUVEAU Raphaël  
 Dr KREUTZ Julie  
 Dr MAWET Audrey  
 Dr MOLITOR Paul

Dr PACARY Jennifer  
 Dr ROLAND Denis  
 Dr ROSOUX Philippe  
 Dr SCHANEN Gérard

### Rhumatologie

Dr ALVANOU Evdokia

### Urologie

Dr GRÜNIG Fernand  
 Dr MARONG Patricia  
 Dr RIPPINGER Patrick

### Urgentistes

Dr MATOKOT Arlette  
 Dr MBANG Urbain  
 Dr MOINIER Nicolas  
 Dr WAHED Yusa

## Les médecins agréés - Site Wiltz

### Anesthésie | Réa | SAMU

FALK Annette  
 Dr IZYDORCZYK Magdalena

### Cardiologie

Dr MOUSSA Joseph

### Chirurgie

Dr GYERMAN Konnie  
 Dr WERRES Frank

### Dermatologie

Dr MAUHIN Françoise

### Gynécologie | Obstétrique

SCHEYER Thomas

### Médecine dentaire

Dr DAOU Robert  
 Dr MERKES Joé  
 Dr MERKES Nadja  
 Dr PATZ Nico

### Médecine interne

Dr HALEMBERT Miroslaw  
 Dr TAOUIL Youssef

### Ophtalmologie

Dr SCHEER Nico  
 Dr SEIL Romain  
 Dr STEINMETZ Philippe

### Orthopédie

Dr HILDGEN Marc

### Oto | Rhino | Laryngologie

Dr FEILEN Sylvie  
 Dr MÜNKS Sven

### Pédiatrie

Dr BECK Peter  
 Dr SCHEER Susanne

### Pneumologie

Dr ROTTMANN Jutta

### Radiologie

Dr LONEUX Robert  
 Dr PONCELET Philippe

### Rééducation & Réadaptation fonctionnelles

Dr LEDESCH-CAMUS Danielle



## Plan de l'hôpital - Site Ettelbruck

5	Unité de soins 52 Chambres 52.01 - 52.20	Tél.: 8166-51520	
	Unité de soins 53 Chambres 53.01 - 53.06	Tél.: 8166-51530	
4	Unité de soins 41 Chambres 41.01 - 41.15	Tél.: 8166-51410	Psychiatrie Service ambulatoire
	Unité de soins 42 Chambres 42.01 - 42.19	Tél.: 8166-51420	
3	Unité de soins 31 Chambres 31.01 - 31.20	Tél.: 8166-51310	Education anticoagulation Education diabète
	Unité de soins 32 Chambres 32.01 - 32.21	Tél.: 8166-51320	
2	Unité de soins 21 Chambres 21.01 - 21.20	Tél.: 8166-51210	ORL-Ophtalmologie Service ambulatoire
	Unité de soins 22 Chambres 22.01 - 22.18	Tél.: 8166-51220	Pédiatrie
1	Unité de soins 11 Chambres 11.01 - 11.12	Tél.: 8166-51110	Direction   Réanimation Aire accouchement   Service diététique
	Unité de soins 12 Chambres 12.01 - 12.20	Tél.: 8166-51120	Chapelle   Service pastoral Salle de réveil   Service social
0	Sortie   Urgences   Cafétéria Cardiologie   Hôpital de jour   Gestion des admissions   Pré-hospitalisation Dialyse   Médecine nucléaire   Laboratoire - Prise de sang Direction   Administration   Neurologie   Radiologie Gastroentérologie-Pneumologie-Urologie   Polyclinique   Réception centralisée		
-1	Administration Comptabilité   Facturation Physiothérapie   Réhabilitation Chambre d'adieu   Morgue Casino du personnel		

## Plan de l'hôpital - Site Wiltz

4			Direction Administration Service pastoral
3	Unité de soins 3 Chambres 301 - 325	Tél.: 81669-51310	Chirurgie générale Médecine interne
2	Unité de soins 2 Chambres 201 - 225	Tél.: 81669-51220	Rééducation gériatrique
1	Unité de soins 1 Chambres 101 - 119	Tél.: 81669-51110	Soins intensifs Service diététique   Consultation en diabète Hôpital de jour   Ergothérapie   Polysomnographie   Rééducation Lieu de recueillement
0			Polyclinique   ORL   Laboratoire   Prise de sang Salle de réveil   Bloc opératoire Cardiologie   Endoscopie   Ophtalmologie   Pneumologie   Dermatologie Neurologie   Radiologie Accueil   Réception centralisée   Cafétéria   Sortie
-1			Chambre d'adieu   Morgue



## Introduction

Par la loi du 20 avril 2009 a été créé un établissement public dénommé «Centre Hospitalier du Nord» (CHdN) qui a pour mission l'exploitation des hôpitaux d'Ettelbruck et de Wiltz. Nous tenons à vous accueillir chaleureusement et à vous offrir tous les soins nécessaires et utiles à votre état de santé. En dehors de multiples méthodes d'exploration et de diagnostic, nous mettons à votre service des traitements mono- et multidisciplinaires destinés à rétablir et consolider votre état de santé, ceci lors d'un séjour hospitalier aussi court que possible.

Les équipes des différents services du CHdN vont vous permettre d'être suivi dans un cadre adapté et agréable, près de chez vous, par des personnes compétentes et dévouées. Cette brochure est destinée à répondre aux diverses questions pratiques que votre séjour hospitalier pourrait soulever. Un questionnaire vous sera remis lors de votre admission ou sortie. Dans le but d'améliorer de façon continue la qualité de la prise en charge, nous aurions besoin de votre collaboration.

Nous sommes également sensibles à toute forme d'insatisfaction que vous pourriez ressentir durant votre séjour. En conséquence dans un premier temps, nous vous invitons à exprimer votre mécontentement auprès de la personne concernée. Et dans un deuxième temps, si aucune entente n'est obtenue, nous vous conseillons de poursuivre votre plainte en adressant une lettre motivée au Directeur Général du CHdN.

## L'organisation

### Conseil d'administration

Jean FEITH, président  
Fränk ARNDT, vice-président  
Jean-Paul SCHAAF  
Paul BECKER  
Maisy BERSCHIED  
Anita BRÜCK  
Me Daniel CRAVATTE  
François FABER  
Dr Alain FOXIUS  
Diane JACOBY-BURG  
Théo KARIER  
Dr Danielle LEDESCH-CAMUS  
Raymond MOLITOR  
Xavier POOS  
Claude THILL  
Léon SCHMIT  
Laurent ZANOTELLI

Prof. Dr Hans-Joachim SCHUBERT  
Georges BASSING  
Dr Marcel BAULER  
René HAAGEN  
Dr Paul WIRTGEN

### Conseil de direction

Prof. Dr Hans-Joachim SCHUBERT, directeur général  
Georges BASSING, directeur administratif et financier  
Dr Marcel BAULER, directeur médical  
René HAAGEN, directeur des soins  
Dr Paul WIRTGEN, directeur médical

Patrick AGNES, adjoint au directeur des soins  
Nathalie CHOJNACKI, adjointe au directeur administratif et financier  
Vinciane DEROUAUX, adjointe au directeur administratif et financier  
Tom HEMMEN, adjoint au directeur administratif et financier  
Dr Françoise PAULY, adjointe au directeur médical

### Comité d'éthique

Le comité d'éthique du Centre Hospitalier du Nord (désigné par le sigle CECHN) est mis en place à Ettelbruck. Il a pour but d'aborder en toute indépendance et en toute neutralité les situations complexes résultant de l'activité hospitalière et donnant lieu à des conflits ou questions d'ordre éthique.

### Commission dons

Vous pouvez soutenir les activités du CHdN en faisant un don au numéro bancaire suivant: **CCRA LU02 0090 0000 5596 4019**. Ces dons serviront à améliorer le confort de nos patients et permettront d'acheter du matériel non remboursé par la Caisse Nationale de Santé. Tout don en faveur du CHdN est fiscalement déductible dans les limites fixées par la loi concernant l'impôt sur le revenu.

Afin de garantir une gestion en bon père de famille des moyens financiers reçus via dons, le CHdN a créé un « Groupe dons ». Actuellement les membres de ce groupe sont:

Frank MERGEN, représentant de la société civile  
Me Daniel CRAVATTE, président  
Diane JACOBY-BURG, membre du CA  
Dr Jutta ROTTMANN, médecin pneumologue  
Dr Pit DUSCHINGER, médecin gynécologue-obstétrique  
Dr Robert THILL-HEUSBOURG, médecin-neurologue  
Georges BASSING, directeur administratif et financier  
Marc GROBEN, département de soins  
Nicole RINNEN, département de soins  
Jean-Claude THINES, plateau financier



## Charte qualité

L'établissement se fixe comme objectif la réalisation de soins et de services d'une qualité très élevée. Cet objectif, partagé par l'ensemble des collaborateurs, repose sur une dynamique basée sur une démarche participative et sur la reconnaissance des compétences. Pour ce faire l'établissement s'engage à :

- répondre aux droits et obligations du patient (loi du 24 juillet 2014 sur les établissements hospitaliers);
- offrir un niveau constant de qualité 24 h / 24 h et 365 jours par an, répondant aux attentes et besoins de la population;
- mettre en œuvre une politique d'évaluation des prestations fournies au patient et à son entourage;
- rechercher la performance clinique et financière;
- optimiser les partenariats;
- développer la politique de gestion des risques et des plaintes;
- être socialement responsable (RSE) et développer un projet social conforme aux valeurs du CHdN.

Chaque secteur d'activité (médical, soins, médico-technique, administratif et logistique, technique) s'engage à :

- recenser les risques et à les prévenir;
- concourir à la qualité globale des services dispensés dont la prise en charge du patient et de son entourage;
- mettre en place des mesures pour objectiver les niveaux de qualité atteints;
- fixer des taux de progression et en vérifier la progression.

## Votre séjour

### Réception centralisée

Lors de l'admission à l'hôpital, veuillez vous présenter au guichet «réception centralisée» munis des documents suivants :

- carte d'identité ou passeport;
- carte d'affiliation à la CNS (Caisse Nationale de Santé);
- carte CMCM (Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste), Prestaplust ou carte de toute autre caisse complémentaire;
- ordonnance médicale;
- attestation ou prise en charge du RCAM (Régime Commun des Assurances Maladies).

Pour les patients qui résident dans un pays européen:

- formulaire S2 ou autorisation type directive fourni par la caisse de maladie du pays d'origine pour les soins nécessitant une autorisation préalable;
- carte européenne pour les soins ne nécessitant pas d'autorisation préalable.

Dans le cadre de l'identitovigilance (identification sécurisée du patient), nous sommes amenés à procéder à certaines opérations de vérification et de contrôle qui peuvent vous paraître fastidieuses, inutiles ou compliquées. Elles sont destinées, ensemble avec la photo prise et le bracelet qui vous a été remis, à garantir votre identification correcte et partant votre sécurité au sein de notre hôpital.

Il est donc indispensable de n'enlever en aucun cas le bracelet d'identification avant votre départ afin de nous permettre, dans d'éventuelles situations dans lesquelles vous ne pourriez répondre vous-même, de clairement vous identifier. La photo prise sera automatiquement rayée de nos fichiers après votre départ de notre hôpital.

### Réception centralisée - Heures d'ouverture

	Site Ettelbruck	Site Wiltz
Du lundi au vendredi	de 06:30 à 19:00 heures	de 08:00 à 17:00 heures
Le samedi	de 08:00 à 12:00 heures	Veuillez vous adresser à l'accueil en cas de fermeture.
Le dimanche	de 15:00 à 19:00 heures	

### Sortie

Le jour de votre sortie est fixé par le médecin. En cours d'hospitalisation, il est interdit de quitter l'hôpital pour quelque motif que ce soit, sauf permission de votre médecin. Au cas où vous décidez vous-même de quitter l'hôpital de votre plein gré contre l'avis du médecin, vous devez signer une décharge dégageant l'établissement et le médecin de toute responsabilité. Le jour de votre départ, nous vous prions de bien vouloir libérer votre chambre avant 10:00 heures. Vous avez la possibilité d'attendre votre famille ou amis dans le séjour qui se trouve à l'unité de soins.

### Repos de nuit

A partir de 22:00 heures au plus tard, vous êtes priés de respecter le repos de nuit.

### Transferts

Pour des raisons d'urgence ou d'organisation, il se peut que nous soyons obligés d'effectuer un transfert d'une chambre à une autre ou à l'autre site du CHdN. Nous sollicitons votre compréhension si la situation se présentait.

### Parkings et accès au CHdN

Le CHdN met à votre disposition plusieurs parkings. Consultez les affichages parking situés sur les artères principales menant à l'hôpital pour trouver un emplacement libre. Veuillez vous référer à la liste des prix pour les tarifs parking. Si vous venez avec les transports publics, un arrêt-bus se trouve sur l'avenue à proximité de l'entrée principale. Un taxi peut être commandé auprès de l'accueil principal.



## Accompagnement

La présence permanente d'un parent proche est largement facilitée dans les chambres à un lit. Toutefois pour les chambres à plusieurs lits, cette présence est soumise à l'accord préalable du médecin, du personnel soignant et du voisin de chambre. Au cas où la personne accompagnante désire un lit ou une couchette ou si elle souhaite prendre des repas nous vous prions de contacter le personnel soignant. Ces frais sont à votre charge (voir page 28 - remboursables sous certaines conditions par la CMCM).

## Etudiants

Comme défini dans le projet d'établissement, dans la réglementation de l'établissement et dans les règlements internes des unités de soins, vous serez de temps à autre pris en charge par des étudiants; ceci dans le rôle social de l'établissement de garantir des postes de formation et d'assurer la continuité des professions spécifiques à l'établissement. Les élèves sont toujours identifiés comme tels et suivis par des professionnels de santé.

## Médicaments

Votre médecin traitant se charge de la prescription de vos médicaments qui vous sont distribués ou administrés par l'équipe soignante. Il faut éviter d'y ajouter d'autres médicaments, à moins d'en avoir parlé au préalable à votre médecin; une telle pratique peut compromettre votre convalescence. Veuillez informer votre médecin traitant de votre médication usuelle et d'éventuelles allergies.

## Hygiène

L'hygiène est surveillée par le service hygiène hospitalière. Il assure la formation en hygiène du personnel dans le but de diminuer le risque d'infections nosocomiales.

- Hygiène des mains : Nous accordons beaucoup d'importance à l'hygiène des mains. Elle est pratiquée pour vous protéger. N'hésitez pas à rappeler, si nécessaire, le respect de ces consignes.
- Plantes : Des plantes en pot ne sont pas permises.

Isolation : Au cas où votre maladie diagnostiquée nécessite une isolation, des mesures d'hygiène spéciales doivent être prises par le personnel soignant. Le personnel soignant, le médecin ou l'hygiéniste se tiennent à votre disposition pour toute question.

## Votre vie quotidienne

La plupart des activités, comme les visites médicales, les interventions diagnostiques et thérapeutiques, la réfection des lits, les soins corporels, les changements de pansements et les séances de rééducation sont faites durant la matinée. Afin de vous permettre de vous reposer, nous tâchons de vous laisser un temps de sieste après le déjeuner. En début

d'après-midi, la « visite de soins » du personnel soignant permet d'évaluer, ensemble avec vous, les activités matinales. A partir de 15:00 heures, le personnel soignant passe à nouveau dans toutes les chambres pour pouvoir effectuer les activités thérapeutiques ou de soins, nécessaires à votre confort et votre guérison.

Quand vous avez le droit de vous lever et de circuler, ne quittez pas votre chambre sans peignoir ou robe de chambre. Informez le personnel soignant quand vous quittez l'unité de soins. Votre présence dans la chambre est indispensable au moment de la visite médicale, pour les soins infirmiers et à l'heure des repas. Durant la nuit, le personnel soignant de votre service entrera selon besoin une ou plusieurs fois dans votre chambre.

## Réclamations / Suggestions

Nos collaborateurs souhaitent rendre votre séjour aussi satisfaisant que possible. Nous sommes sensibles à vos remarques tant sur la qualité de votre prise en charge que sur le déroulement de votre séjour. Vous rencontrez une difficulté pendant votre séjour à l'hôpital? Retrouvez ci-dessous quelques conseils pratiques:

**Vous rencontrez un problème lors de votre séjour :** Parlez-en en premier au personnel de l'unité, au soignant chef de service ou au médecin traitant. Mieux vaut régler des problèmes au moment où ils se posent!

**Vous avez une réclamation, remarque ou suggestion :** Mentionnez-le sur le questionnaire d'évaluation de séjour que vous trouverez dans votre farde d'accueil ou auprès du personnel soignant.

**Vous voulez transmettre une plainte écrite ou orale à la Direction :** Contactez la Direction générale. Par courrier: B.P. 103 / L-9002 Ettelbruck, par mail: [sec.dirgen@chdn.lu](mailto:sec.dirgen@chdn.lu), par téléphone: 8166-7001.

Vos réclamations, remarques, suggestions et plaintes seront analysées et serviront à améliorer nos prestations.

## Repas

Petit déjeuner	entre 07:30 et 08:15 heures
Déjeuner	vers 12:00 heures
Dîner	entre 17:30 et 18:00 heures.

Tous les menus sont préparés au CHdN. Vous avez la possibilité de choisir chaque jour entre deux menus différents. Un menu à la carte est à votre disposition moyennant un supplément au site d'Ettelbruck.

Certains patients reçoivent un régime approprié à leur état de santé respectant dans la mesure du possible les désirs individuels.

Nous nous permettons de vous aviser que le CHdN décline toute responsabilité pour les aliments apportés de l'extérieur et/ou stockés dans le réfrigérateur de la chambre.



## Boissons

Des automates à chaque étage vous mettent à disposition une gamme de boissons. A chaque unité de soins vous pouvez vous servir d'eau plate et d'eau pétillante. Avec le repas du soir, une bouteille d'eau plate vous est servie.

Au site d'Ettelbruck et au site de Wiltz vous pouvez profiter de la cafétéria du hall central.

## Cafétéria - Heures d'ouverture

Site Ettelbruck : Tous les jours de 07:00 à 19:00 heures

Site Wiltz : Lundi à vendredi 07:00 à 18:00 heures / week-ends 10:00 à 18:00 heures

## Déchets

Pour assurer un triage rigoureux des déchets, nous vous prions de ne pas jeter les magazines, journaux ainsi que les produits «Valorlux» dans la poubelle. Le personnel d'entretien s'occupera de l'évacuation des déchets.

## Frais de séjour (voir liste de prix)

En cas d'affiliation à la CNS, les prestations seront facturées à celle-ci.

- En cas d'affiliation RCAM, CIGNA, BEI, ou autres, les frais seront pris en charge après demande et accord préalable (pièce de preuve à fournir lors de votre séjour).
- En cas d'affiliation à une caisse étrangère européenne, vous devez demander à celle-ci une attestation S2 ou autre attestation de type directive pour la prise en charge des soins.
- En cas de non-affiliation, les prestations vous seront facturées.

Pour les séjours en places de surveillance ambulatoire (Hôpital de jour) une participation de 10,99 € (indice 814,40) pour chaque journée vous sera facturée.

Pour les séjours en hospitalisation une participation de 21,99 € (indice 814,40) pour chaque journée entamée, jusqu'à concurrence d'un maximum de 30 jours par année civile est à charge du patient. Les accidents de travail, les accouchements et les enfants de moins de 18 ans accomplis sont exemptés de ces participations.

Pour les prestations non-prises en charge par la CNS, un devis vous parviendra avant votre séjour à l'hôpital. En cas d'accord, un acompte vous sera demandé.

Pour les admissions en urgence, nous vous prions de bien vouloir contacter le plateau financier au 8166-63012 le plus vite possible, ceci afin de pouvoir régler vos papiers.

Les frais liés aux demandes particulières vous seront facturés à part :

- Supplément pour une chambre à un lit: 90 €. Cependant, aucun supplément n'est demandé si l'hospitalisation dans une chambre à un lit est nécessaire pour des raisons médicales.
- Lit 30 € / couchette 15 € pour accompagnement, sauf pour hospitalisation d'un enfant de moins de 14 ans ou en soins palliatifs).

Les cartes V-Pay, Visa, Mastercard et American Express sont acceptées.

Les médecins vous factureront séparément leurs honoraires.

## Remarque :

Pour les patients qui résident à l'étranger dans un pays européen (directive 2011/24/UE) : Vous devez vous munir de votre carte européenne pour les soins sans autorisation préalable, respectivement du formulaire S2 ou autorisation de type directive fourni par la caisse de maladie du pays d'origine pour les soins nécessitant une autorisation préalable. (Soins nécessitant une autorisation préalable = traitement nécessitant un séjour d'une nuit au moins à l'hôpital à l'étranger, soins spécialisés induisant un recours à des équipements et appareils coûteux (IRM, CT) et patients atteints de maladies rares.

Pour toute autre question en rapport avec votre prise en charge financière, n'hésitez pas à contacter le plateau financier au **8166-63012**.

## Bancomat

Sur le site d'Ettelbruck un guichet automatique «**Bancomat**» est à votre disposition dans le hall d'entrée.

## Informations et éducation de patients

Le CHdN offre à ses patients des séances d'informations ou d'éducation concernant : Suivi cardiologique, suivi pneumologique, antitabac, diabète, anticoagulation, stomathérapie, breast care, cours pré-nataux et consultation en lactation. En cas de besoin ou d'intérêt, veuillez vous adresser à votre médecin traitant.

## Concept de soins

### Nous ne soignons pas votre maladie, nous favorisons votre santé et votre bien-être

Le rôle des soignants est de proposer aux patients des offres de soins individuelles afin de l'accompagner vers la guérison, le bien-être. Nous nous efforçons d'utiliser les ressources naturelles du patient, de renforcer son autonomie et, dans la mesure du possible, d'orienter les soins en tenant compte de son histoire.

Pour atteindre cet objectif, nous nous efforçons d'offrir des soins continus de haute qualité, efficaces, actualisés selon l'état des connaissances scientifiques, basés sur trois concepts de soins et dans le respect du secret professionnel.

Ces concepts de soins sont innovants : **Aroma soins, stimulation basale et «Kinaesthetics»**. Ils sont utilisés en fonction des besoins en soins du patient (par exemple en cas de patients présentant des déficits de perception : perte de la perception corporelle, limitation des mouvements, diminution du bien-être suite à une pathologie, douleurs, peurs, etc).





## Aroma soins

L'utilisation d'huiles essentielles pures et 100% végétales est indispensable. Les substances synthétiques sont déconseillées. L'aroma soin inclut le soin du corps, de l'esprit mais aussi de l'âme ; les huiles essentielles peuvent être utilisées en inhalation, par voie cutanée ou par voie orale. Les huiles essentielles peuvent souvent être utilisées dans les soins en complément des autres formes de thérapie (médecine classique, psychologie), c'est pourquoi nous parlons d'aroma soins et pas d'aromathérapie. La composition des différents mélanges et huiles est définie par nos praticiens certifiés en aromasoins.

## Stimulation basale

Ce concept, développé par le Prof. Andreas Fröhlich, était initialement conçu pour les enfants gravement handicapés. Dans les années '80, avec l'aide d'une infirmière (Christel Bienstein), il a été intégré dans les soins infirmiers dans le respect de la philosophie initiale. Il est destiné aux personnes qui présentent des perturbations ou des déficits de la perception, du mouvement ou de la communication.

Ce concept se base sur des offres de soins très différentes et peut être utilisé tout au long de la vie, des enfants prématurés aux personnes en fin de vie. Une personne saine peut également tirer des bénéfices de la stimulation basale.

« Stimulation basale » signifie que nous essayons d'entrer en contact avec une personne par les moyens les plus élémentaires du corps humain, à savoir :

- Le système somatique : les stimulations de la peau
- Le système vibratoire : les stimulations par vibration
- Le système vestibulaire : les stimulations de l'équilibre

Mais aussi par les cinq sens, qui eux se développent après la naissance : l'ouïe, la vue, l'odorat, le toucher et le goût.

Les soins peuvent être calmants/apaisants ou stimulants. L'idée est que le mouvement signifie perception, et que la perception signifie communication.

## Kinaesthetics

« Je bouge donc je suis ! » Le mouvement est la base de l'existence. Il développe nos activités, et celles-ci conditionnent notre vie. Le processus « kinaesthetics » dans les soins passe par la prise en considération de soi-même, la découverte et l'élargissement de sa propre motricité et son impact sur les activités quotidiennes et professionnelles. Le patient découvre sa propre façon de se mouvoir et les soignants peuvent l'aider à découvrir une façon de se mobiliser qui lui convient, par ex. dans le but de :

- diminuer les douleurs après une intervention chirurgicale,
- l'utilisation optimale des ressources après un accident vasculaire cérébral, ...

**Le personnel soignant vous remettra (ou à vos proches) un formulaire « anamnèse biographique ». Ce formulaire est essentiel pour nous permettre de déterminer vos besoins et planifier vos soins, veuillez le compléter aussi précisément que possible.**

## Douleur

### ***La douleur n'est pas une fatalité - traiter votre douleur, c'est possible***

Supporter la douleur ne permet pas de mieux résister à elle. Les douleurs altèrent le confort et la qualité de la vie. Elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne.

### ***On peut la prévenir***

La prise en charge de la douleur doit être une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. Après une intervention chirurgicale, pendant un examen douloureux, avant une situation qui peut entraîner une douleur (transport, séance de rééducation, ...), vous devez être prévenu qu'une douleur peut survenir.

### ***On peut la traiter***

Traiter la douleur, cela peut prendre du temps. c'est contribuer à retrouver le bien-être, l'appétit, le sommeil, l'autonomie et se retrouver avec les autres.

### ***Avoir mal, ce n'est pas normal***

La douleur n'existe pas sans raison, ne la laissez pas s'installer. N'hésitez pas à en parler, votre médecin en cherchera les causes. Il n'y a pas une seule douleur mais les douleurs qui se distinguent par leur origine, leur durée, leur intensité... La souffrance morale augmente les douleurs. Parlez-en à l'équipe soignante. Tout le monde ne réagit pas de la même façon à la douleur. Alors, parlons-en ensemble!

Traiter votre douleur, c'est possible si vous en parlez. Aidez l'équipe soignante qui vous prend en charge à traiter votre douleur. Nous ne pouvons rien faire sans votre concours. Pour un enfant ou un membre de votre famille, l'entourage peut aider à la prise en charge de la douleur.

### ***Traiter la douleur, c'est possible***

Nous mettons en oeuvre tous les moyens à notre disposition pour la soulager, même si nous ne pouvons pas garantir l'absence totale de douleur.

### ***Les médicaments – les antalgiques sont des médicaments qui soulagent***

Il existe plusieurs types d'antalgiques (paracétamol, aspirine, ...). La morphine et ses dérivés sont les plus puissants d'entre eux. Un traitement par la morphine pourra toujours être interrompu si la cause de vos douleurs disparaît, et vous ne courez aucun risque de devenir dépendant vis-à-vis de la morphine. D'autres médicaments (antimigraineux, anti-inflammatoires, ...) peuvent aussi vous aider. Certains médicaments ont été conçus pour traiter les dépressions ou les épilepsies. Ils se sont révélés par la suite capables de soulager certaines douleurs, mais leur nom leur est resté. Ne soyez pas étonné si un « antidépresseur » ou un « antiépileptique » (également appelé « anti-convulsivant ») vous était prescrit.



Dans votre cas, ce sont les actions antalgiques de ce médicament qui sont utilisées. Les médicaments sont proposés en fonction de la nature et de l'intensité des douleurs. Ils les soulagent, même s'ils ne les suppriment pas toujours totalement. Votre médecin vous prescrira un traitement adapté. Celui-ci sera ajusté en fonction de l'évaluation régulière de vos douleurs.

#### **Les autres moyens**

D'autres moyens peuvent être employés pour réduire les douleurs, améliorer votre confort et votre bien-être : la relaxation, le calme, le repos, les massages, des applications de poches de glace ou d'eau chaude, la stimulation électrique, ... comme les médicaments, ils seront adaptés à votre cas.

« *Etre soulagé c'est possible, mais comment faire ?* »

**Votre participation est essentielle.** Tout le monde ne réagit pas de la même façon à la douleur. Vous seul pouvez décrire votre douleur : personne ne peut et ne doit se mettre à votre place. Plus vous nous donnerez d'informations sur votre douleur et mieux nous vous aiderons. Ne craignez pas de nous interroger.

#### **Les médecins et les équipes soignantes sont là pour vous écouter et vous aider**

Si vous avez mal, prévenez l'équipe soignante. N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant, vous aidez les médecins à mieux vous soulager. Ils évalueront votre douleur et vous proposeront les moyens les plus adaptés à votre cas.

## Informations pour visiteurs

### Visiteurs

Le contact avec votre famille et vos amis peut être un facteur stimulant pour votre rétablissement. Toutefois afin d'éviter tout surmenage et dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de l'établissement, il est cependant conseillé de limiter le nombre et la durée des visites. Si vous ne désirez pas de visite, nous vous prions de prévenir le personnel soignant.

### Heures de visite

#### Site Ettelbruck

Unités de soins 11 - 52:  
14:30 à 20:00 heures

Unités de soins 11 (maternité):  
sans limite pour les pères

Unité de soins 53 / Soins palliatifs:  
sans limites

Enfants hospitalisés (moins de 14 ans):  
sans limite pour les parents

Réanimation/Soins intensifs/Stroke unit:  
11:00 à 11:30 heures et 18:00 à 19:00  
heures (max. 2 personnes)

#### Site Wiltz

Unités de soins 1, 2 et 3  
14:00 à 20:00 heures

Soins intensifs:  
15:00 à 15:30 heures  
19:00 à 19:30 heures (max. 1 personne  
par lit)

Les visites en dehors de ces heures nécessitent une permission spéciale de la part de l'infirmier responsable du service.

Pendant les soins et éventuels examens médicaux, le personnel soignant prie vos visiteurs de bien vouloir quitter la chambre.

Pour le bien-être des malades, le silence est à respecter dans les couloirs.



## Services multidisciplinaires

### Service social

Le service social du CHdN fonctionne du lundi au vendredi de 09:00 à 16:00 heures.

Nous prenons en charge le patient durant le temps de son hospitalisation. Notre objectif est de rechercher, ensemble avec le patient et son entourage, une solution aux différents problèmes qui peuvent survenir lors d'une hospitalisation. Plus concrètement, notre champ d'intervention est le suivant :

- Soutien et aide dans des démarches administratives, telles que inscriptions dans les maisons de soins et centres intégrés pour personnes âgées, demande d'assurance dépendance, affiliation à une caisse de maladie, demande de RMG, ...
- Soutien et aide dans différents problèmes de la vie : problèmes de logements, problèmes sociaux, problèmes familiaux, ...
- Organisation du retour à domicile, comprenant l'organisation de soins à domicile, d'aides familiales, d'aides matérielles, ...
- Orientation vers des services et associations plus spécialisés, comme par exemple : Femmes en détresse, service social de proximité, planning familial, service surendettement, ...
- Informations diverses.

CHdN Ettelbruck Tél. 1er étage : 8166-63253 / -63254 ou 4ième étage 8166-63252 / -63255  
CHdN Wiltz Tél. 81669-3250

### Bénévolat

Nous sommes assistés dans notre travail par des bénévoles qui ont signé un contrat de coopération avec nous. Le patient formule sa demande d'encadrement qui est basée sur une situation spécifique.

Nous collaborons avec les partenaires suivants :

- bénévolat des anciens collaborateurs;
- bénévolat Omega 90;
- bénévolat service pastoral;
- bénévolat Fondation Cancer;
- support-team palliatif.

En cas de besoin nous vous prions de prendre contact avec votre médecin ou avec le personnel soignant qui entameront les procédures nécessaires.

### Antennes mobiles

Afin de garantir aussi une continuation des soins après votre retour à domicile, vous avez la possibilité de profiter de nos antennes mobiles pour différentes spécialités : antenne mobile psychiatrique; rééducation gériatrique; soins palliatifs à domicile. En cas d'intérêt, veuillez contacter votre médecin traitant ou le personnel soignant.

### Diététique

Le service diététique :

- garantit une alimentation adéquate à tout patient : au niveau préventif, curatif ou palliatif;
- prend en charge la diététique du patient en fonction de son état de santé et/ou de son intervention chirurgicale et/ou de son état nutritionnel (dénutrition, malnutrition) et donne des conseils alimentaires adaptés pour le retour à domicile;
- explique et met à disposition du patient nécessitant un régime un plan alimentaire et des conseils diététiques adaptés à sa pathologie;
- propose au patient un suivi diététique post-hospitalier au besoin.

### Informations nutritionnelles pour différentes thérapies de groupe

Sur le site d'Ettelbruck (Tél.: 8166-3210 / 1er étage):

- éducation du patient cardiaque;
- éducation du patient diabétique type 2;
- informations concernant l'alimentation durant la grossesse et l'allaitement.

Sur le site de Wiltz (Tél.: 81669-63210 / 1er étage):

- éducation du patient diabétique type 1.

### Soins palliatifs

Depuis longtemps, le CHdN s'est engagé à promouvoir la prise en charge de patients en fin de vie. Soutenus dans nos efforts par la loi des soins palliatifs du 16 mars 2009 l'encadrement nécessaire est devenu un droit pour tout patient. En cas de besoin, nous vous prions de prendre contact avec votre médecin ou avec le personnel soignant qui entamera les procédures nécessaires.

Au site d'Ettelbruck, l'antenne mobile externe en soins palliatifs accompagne depuis 1998 des patients et leur entourage jusqu'à leur domicile. L'unité de soins palliatifs du site d'Ettelbruck se consacre exclusivement à cet objectif depuis 2003 et notre équipe spécialisée accompagne tous les patients et les équipes soignantes sur demande.

La situation de fin de vie demande des adaptations à plusieurs niveaux. Au niveau de la restauration, nos équipes soignantes ensemble avec notre partenaire « Sodexo » ont développé le « MENU PLAISIR » pour répondre à ces besoins. En cas d'intérêt veuillez contacter un membre du personnel soignant.



## Services offerts

### Cultes / Service pastoral

La pastorale de la santé est un facteur important dans la prise en charge globale du malade. L'équipe pastorale est au service des malades, de leurs proches et du personnel soignant pour :

- rendre visite, être à l'écoute, entrer en dialogue, accompagner,
- proposer un encadrement spirituel, sacrements, rites : prières, communion, sacrement de la réconciliation, onction des malades, prière d'adieu, ...,
- bible, chapelet, littérature (religieuse)

Vous pouvez également faire appel à un ministre d'un autre culte ou empreinter : Coran, tapis de prière, ...

Service pastoral Site Ettelbruck lundi au jeudi 9:00 à 16:00 heures (Tél.: 8166-63070)

Service pastoral Site Wiltz vendredi 9:00 à 16:00 heures (Tél.: 81669-63070)

### Office religieux

CHdN Ettelbruck : Chapelle 1er étage

L'office religieux a généralement lieu le samedi à 15:00 heures (pour détails voir tableau d'affichage près de la chapelle et sur les étages). Les célébrations sont retransmises dans la chambre par le canal 22 (gratuit).

CHdN Wiltz : Lieu de recueillement 1er étage

L'office religieux a généralement lieu le vendredi à 15:30 heures (pour détails voir tableau d'affichage près du lieu de recueillement et sur les étages).

La chapelle et le lieu de recueillement invitent au repos et à la prière.

### Pour votre beauté

Si vous désirez recourir aux services d'une coiffeuse, d'une esthéticienne ou d'une pédicure, veuillez en avvertir le personnel soignant.

### Accès internet

L'accès à l'internet est mis à disposition des patients. Cet accès pour les portables équipés d'une carte réseau sans-fil est sécurisé, personnalisé et illimité.

### Courrier / timbres

Vous pouvez faire affranchir votre courrier à la réception. Celui-ci sera enlevé tous les soirs par les services postaux.

## Pour votre sécurité

### Soyez acteur pour éviter les erreurs !

Au CHdN, nous travaillons ensemble avec vous pour votre sécurité. Votre participation lors de votre séjour hospitalier est importante dans la prévention des risques qui pourraient vous nuire.

- N'hésitez pas à rappeler à un professionnel de santé de se désinfecter les mains avant de vous prendre en charge.
- Si vous êtes allergique et/ou si vous avez une intolérance à un médicament et/ou à un aliment et/ou au latex, et/ou ..., osez informer sur vos allergies, vos intolérances aux différents professionnels qui s'occupent de vous.
- Avant toutes interventions chirurgicales, le soignant vous demandera de confirmer votre nom, prénom, l'intervention chirurgicale prévue et l'endroit (par exemple jambe droite ou gauche, ...), soyez y attentif !
- Lorsqu'une personne vient vous chercher pour un examen ou une intervention, rappelez-lui votre nom, prénom et demandez-lui quel examen ou intervention est prévu au programme. Si vous n'en étiez pas informé, mentionnez-le, afin qu'une vérification soit faite.
- D'une manière générale avant tout acte de soins, examen, avant qu'un professionnel de soin vous distribue vos médicaments, rappelez votre nom, prénom et vos allergies et/ou intolérances.
- En cas de doute, d'incompréhension, demandez des clarifications.

En conclusion, votre contribution est primordiale pour éviter les erreurs et nous vous en remercions.

### Objets de valeur

Évitez d'office d'emmener des objets de valeur dans l'établissement. Cependant un coffre-fort vous est mis gratuitement à disposition dans votre armoire de chambre (son mode d'emploi est affiché dans l'armoire). L'enregistrement du code doit être fait par le patient lui-même.

En cas de vol ou de perte, le CHdN décline toute responsabilité et vous recommande de porter plainte auprès de la Police Grand-Ducale. En cas de problèmes, n'hésitez pas à demander conseil auprès du personnel soignant.

### Objets perdus / trouvés

Veuillez vous adresser à l'accueil.



## Objets personnels

Pour votre séjour au CHdN vous avez besoin de votre nécessaire de toilette habituel (peignoir ou robe de chambre, pantoufles, vêtements de rechange, chemises de nuit, pyjamas). Vous avez la possibilité de faire laver et nettoyer votre linge. Veuillez contacter le personnel soignant pour des informations supplémentaires.

## Respect et protection de la vie privée

Dans l'enceinte du CHdN, il est absolument défendu d'enregistrer des vidéos (GSM, caméra, ordinateur portable,...) ou des photos de patients, visiteurs ou personnel sans l'autorisation expresse de la personne concernée respectivement de son tuteur. Veuillez signaler toute violation de cette réglementation au personnel. Chaque infraction entraînera des poursuites judiciaires.

## CHdN sans agressions

Nous faisons tous les efforts possibles afin de réduire les agressions verbales et physiques. Joignez vos efforts aux nôtres afin d'atteindre ce but, car le CHdN n'accepte aucune agression que ce soit de nature verbale ou physique.

## Alcool

Il est interdit de boire de l'alcool durant votre séjour dans l'établissement, sauf consentement de votre médecin.

## Tabac

Conformément à la loi relative à la lutte antitabac (Art. 6.1), il est interdit de fumer à l'intérieur et dans toute l'enceinte de l'hôpital, y compris parvis et terrasses. Le risque d'incendie est augmenté par le fait de fumer en chambre. Le non respect de la loi peut ainsi entraîner le renvoi à domicile immédiat ou une plainte auprès de la Police. La loi autorise un seul fumoir pour patients qui est disponible au site Ettelbruck au 4ème étage (ouvert de 06:30 – 22:00 heures). L'accès est permis exclusivement pour la durée d'une cigarette, il est interdit de boire et de manger dans ce local. Au cas où cette mesure vous procurerait des problèmes, nous vous prions d'en parler à votre médecin et à l'équipe soignante.

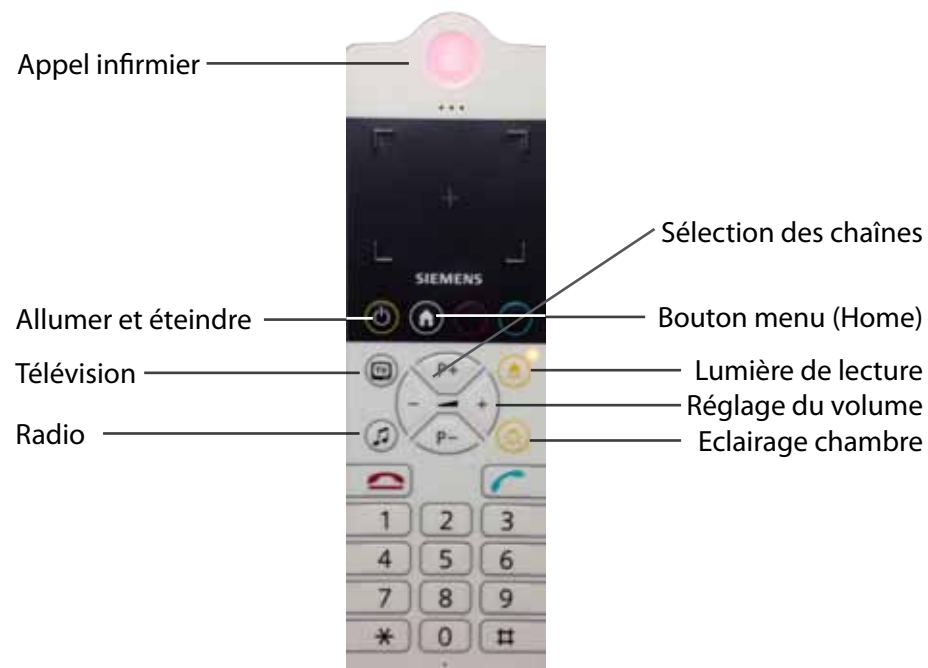
## Equipement

### Equipement de la chambre

Les chambres sont équipées d'un système d'aération, veuillez laisser les fenêtres fermées et les jalousies abaissées afin de garantir le bon fonctionnement du système d'aération interne.

### Ecran multimedia

Avec les écrans multimedia vous avez la possibilité de regarder la télé, d'écouter la radio, de regarder des films et de naviguer / surfer dans l'internet.





- 5
- 4
- 3
- 2
- 1
- 9
- 8
- 7

- 1 Allumer et éteindre
- 2 Téléphone
- 3 Radio
- 4 Télévision
- 5 Bouton menu (Home)
- 6 Réglage divers
- 7 Sélection des chaînes
- 8 Réglage du volume
- 9 Menu: Télévision, téléphone, radio, WIFI, miroir, jeux, horloge, ...
- 10 Lumière de lecture
- 11 Abaisser / relever stores
- 12 Arrêter stores
- 13 Basculer stores
- 14 Lumière / éclairage

Droits et obligations des patients

(Extrait de la loi du 24 juillet 2014 sur les droits et obligations du patient)

**Art. 3. Respect mutuel, dignité et loyauté**

Le patient a droit à la protection de sa vie privée, à la confidentialité, à la dignité et au respect de ses convictions religieuses et philosophiques.

**Art. 4. Accès à des soins de santé de qualité**

Sans préjudice des priorités dues au degré d'urgence, le patient jouit d'un égal accès aux soins de santé que requiert son état de santé. Les soins de santé sont prodigués de façon efficace et sont conformes aux données acquises de la science et aux normes légalement prescrites en matière de qualité et de sécurité.

**Art. 5. Libre choix du prestataire de soins de santé**

Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 6, et sous réserve des impératifs d'organisation de la prestation des soins, chaque patient a le droit de choisir librement le prestataire de soins de santé par lequel il désire être pris en charge en vue de la prestation de soins de santé. Ce choix peut être modifié à tout moment.

**Art. 6. Refus de prise en charge d'un patient et continuité de soins**

Le prestataire de soins de santé peut refuser la prise en charge d'un patient pour des raisons personnelles ou professionnelles. Il refuse toute prise en charge lorsqu'il estime de ne pas pouvoir utilement prodiguer les soins requis. A la demande du patient, le prestataire assiste ce dernier dans la recherche d'un autre prestataire de soins de santé apte à assurer les soins requis.

**Art. 7. Droit à l'assistance**

Le patient est en droit de se faire assister dans ses démarches et décisions de santé par une tierce personne professionnel de santé ou non, qu'il choisit librement. La personne ainsi choisie par le patient pour le soutenir et l'aider est appelée «accompagnateur du patient».

**Art. 8. Droit à l'information sur l'état de santé**

Le patient a droit aux informations relatives à son état de santé et à son évolution probable, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 9.

**Art. 9. Droit d'être tenu dans l'ignorance**

La volonté du patient d'être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic, d'un pronostic ou d'une information relatifs à son état de santé ou à son évolution probable est respectée, à moins que la non-communication de cette information au patient ne risque de causer manifestement un grave préjudice à la santé du patient ou à la santé de tiers.



### **Art. 10. Exception thérapeutique**

A titre exceptionnel, le médecin traitant peut décider qu'il y a lieu de s'abstenir de communiquer les informations dont la communication risque manifestement de causer un préjudice grave à la santé du patient. Le médecin traitant consulte préalablement un autre confrère à ce sujet et entend, dans la mesure du possible, la personne de confiance du patient. Il ajoute une motivation explicite dans le dossier patient. Cette décision s'impose aux professionnels de la santé non médecin.

Dès que la communication des informations ne risque plus de causer un tel préjudice, le médecin traitant lève l'exception thérapeutique.

### **Art. 11. De la volonté du patient hors d'état de manifester sa volonté**

Si le patient est, de façon temporaire ou permanente, hors d'état de manifester sa volonté, le prestataire de soins de santé cherche à établir sa volonté présumée.

### **Art. 12. Désignation d'une personne de confiance**

Tout patient, majeur disposant de la capacité de consentir peut, pour le cas où il ne serait plus en mesure d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à la prise d'une décision relative à sa santé, désigner une personne de confiance. Cette personne peut être toute personne physique, professionnel de santé ou non, désigné par lui.

### **Art. 13. Patient mineur non émancipé**

Les droits du patient mineur non émancipé sont exercés par ses parents ou par tout autre représentant légal. Suivant son âge et sa maturité et dans la mesure du possible, le mineur est associé à l'exercice des droits relatifs à sa santé.

### **Art. 14. Patient sous régime de protection**

A défaut de personne de confiance désignée conformément à l'article 12 ou de personne spécialement désignée à cette fin par le juge des tutelles, les intérêts du patient placé sous tutelle sont exercés par son tuteur.

Le juge des tutelles peut toutefois, lors de l'ouverture de la tutelle ou dans un jugement postérieur, procéder à la désignation d'un représentant spécifique chargé d'exercer ces droits.

### **Art. 15. Droit à un dossier patient soigneusement tenu à jour**

Le patient a droit, de la part du prestataire de soins de santé, à un dossier patient soigneusement tenu à jour.

### **Art. 16. Droit d'accès au dossier patient et aux données relatives à la santé**

### **Art. 17. Annotations personnelles et données concernant des tiers**

### **Art. 18. Confidentialité et secret professionnel**

### **Art. 19. Accès au dossier patient et aux données du patient décédé**

## **Dossier patient**

Un dossier est établi pour toute activité médicale et soignante. Au cas où, durant votre séjour, vous souhaiteriez avoir accès à votre dossier, le médecin traitant en est informé et vous pourrez consulter le dossier ensemble avec lui.

Si, à la fin de votre séjour, vous voulez emporter votre dossier, le directeur général en est informé. Une copie du dossier est établie et vous est remise. L'original du dossier reste à l'hôpital. Nous vous rendons attentifs au fait que votre dossier se constitue d'un volet digitalisé et d'un volet manuscrit. Veuillez prendre note que l'enregistrement de toutes les patientes mariées se fait principalement sous le nom de jeune fille et accessoirement sous le nom de l'époux. Cette mesure est due au fait que les cartes d'immatriculation de la sécurité sociale sont imprimées de cette même façon.

## **Protection des données**

### **Le CHdN limite la collecte de vos données au strict nécessaire**

**Le CHdN est le responsable de tous les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au sein de ses services.**

Il collecte au travers des formulaires en ligne, des dossiers administratifs ou des échanges avec les personnes concernées les données strictement nécessaires à la réalisation des missions attendues.

Tous les formulaires ou dossiers papiers ou numériques ont été conçus pour recueillir uniquement les informations pertinentes nécessaires à la gestion de vos dossiers. Ils sont revus régulièrement afin qu'ils puissent prendre en compte les dernières exigences réglementaires en la matière et répondre au mieux à vos attentes.

### **Le CHdN traite vos données dans le respect de la légalité**

Tous les traitements de données personnelles mis en œuvre par le CHdN sont réalisés dans le strict respect des obligations légales en vigueur.

Toute collecte de données répond à une finalité précise.

Pour certains traitements, votre consentement explicite est nécessaire. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

### **Le CHdN ne conserve vos données que le temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées**

Lorsque vos données personnelles ne sont plus nécessaires pour la réalisation des services attendus, seules sont conservées les informations soumises à une obligation d'archivage légal ou celles pour lesquelles vous nous avez donné votre consentement pour les conserver. Les autres sont supprimées.



### Le CHdN sécurise vos données

Les données à caractère personnel que nous collectons peuvent être saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du CHdN. L'ensemble des moyens techniques est mis en œuvre pour appliquer les principes de sécurité en vigueur.

Seules les personnes habilitées peuvent avoir accès à vos données. Ils sont soumis aux obligations de confidentialité imposés à leur fonction. La sécurité des documents papiers que vous pourriez être amenés à nous remettre est assurée.

### Le CHdN ne transmet vos données qu'à des destinataires habilités

Les destinataires principaux de vos données sont les services habilités à traiter vos demandes. Toutefois des sous-traitants peuvent être destinataires d'une partie des données pour la réalisation des soins requis. Certaines données peuvent être remises, sur demande, à des tiers autorisés par la loi.

### Le CHdN respecte vos droits

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que, sous certaines conditions d'un droit à l'oubli, d'un droit à la suppression, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation de traitement de données vous concernant. Le CHdN s'engage à répondre à toute demande d'exercice de vos droits dans les délais légaux en vigueur. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNPD.

### Le CHdN a désigné un délégué à la protection des données

Afin de faciliter l'exercice de vos droits, le CHdN a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez joindre à l'adresse suivante : [protectiondesdonnees@chdn.lu](mailto:protectiondesdonnees@chdn.lu)

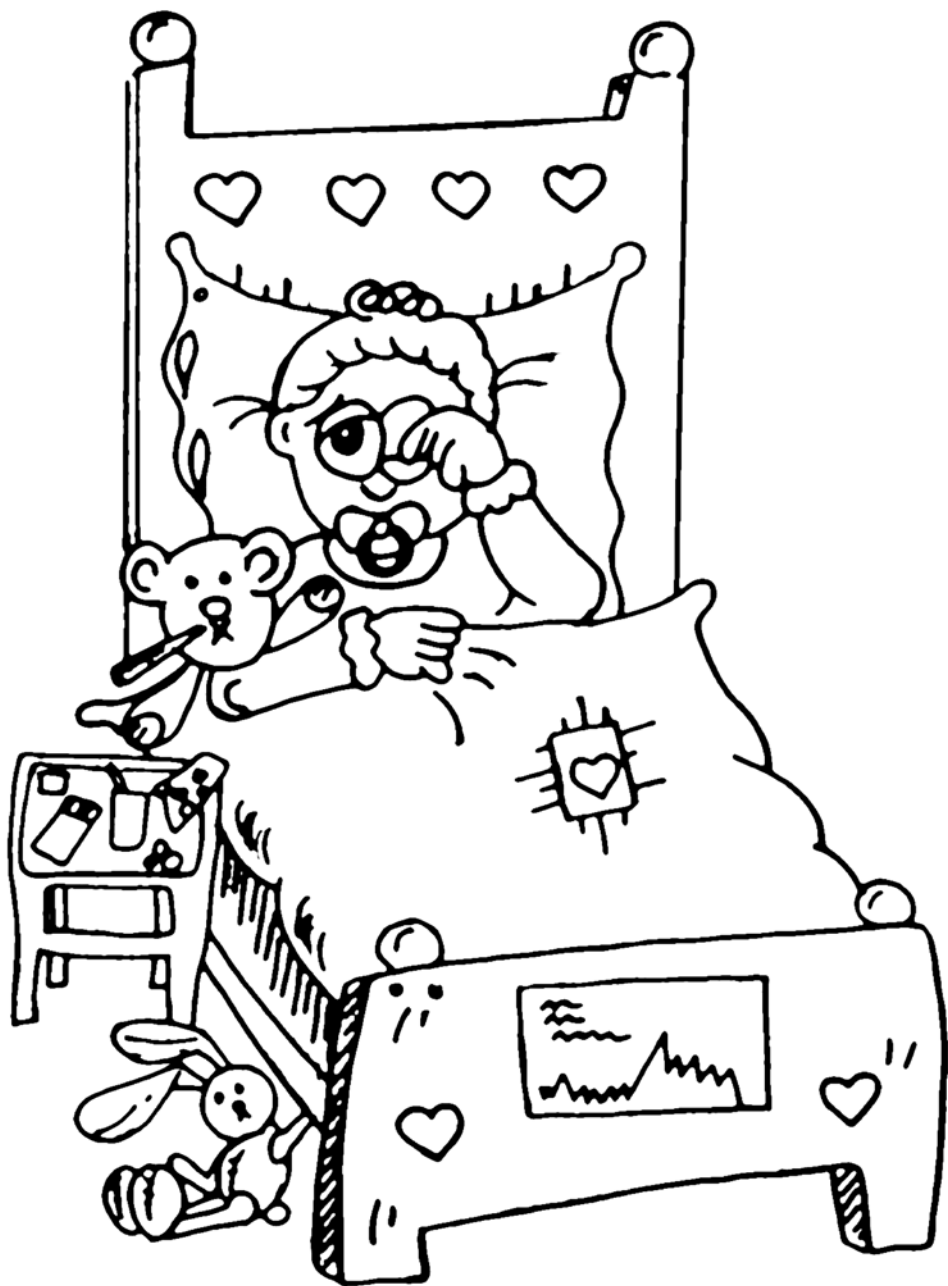
### Le CHdN a engagé une démarche de Gouvernance concernant la Protection des données

Toutes les personnes ont été sensibilisées aux bonnes pratiques de traitement des données à caractère personnel. Le Délégué à la Protection des Données accompagne et conseille les personnes dans leurs démarches quotidiennes afin de mettre en œuvre toutes les obligations légales en vigueur sur le sujet. Le cadre légal appliqué par le CHdN en matière de protection des données personnelles est fixé actuellement par le Règlement européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (en vigueur à partir du 25 mai 2018).

### Liste de prix (valable à partir du 01.08.2018)

<b>Chambres à 2 lits</b>	<b>Prix (€)</b>
Participation journalière (indice 814,40)	21,99
Téléphone, télévision, internet WIFI : forfait journalier (à partir du 11ème jour d'hospitalisation, le forfait journalier s'élève à 4,00 €, les communications téléphoniques vers l'étranger sont facturées séparément)	8,00
<b>Chambres à 1 lit</b>	
Participation journalière (indice 814,40)	21,99
Supplément chambre à un lit (téléphone, télévision, internet WIFI, inclus) Les communications téléphoniques vers l'étranger sont facturées séparément.	90,00
<b>Réanimation / Soins intensifs / Stroke unit</b>	
Participation journalière (indice 814,40)	21,99
<b>Hôpital de jour</b>	
Participation journalière (indice 814,40)	10,99
<b>Soins palliatifs</b>	
Participation journalière (indice 814,40)	21,99
<b>Accompagnement</b>	
Couchette	15,00
Lit	30,00
Forfait journalier parking	5,00
<b>Parking</b>	
Tarif 30 minutes	0,50
Tarif horaire	1,00
Tarif de nuit (20:00 - 07:00 heures)	3,50
Tarif journalier accompagnement (uniquement sur présentation d'une fiche accompagnement à l'accueil/réception)	5,00
Ticket perdu	20,00





					1	9	3	5
		5	6		7		4	
3		4				7		6
	7	2		4			6	9
			2		8			
5	4			7		3	8	
7		3				5		4
	1		7		5	6		
2	5	9	3					

		9						
	7				9	1		8
	8				2		5	4
		8	4					9
	9		5		8		7	
1					7	8		
8	4		9				2	
9		2	6				8	
						3		



## Preisliste (gültig ab 01.08.2018)

Zweibettzimmer	Preis (€)
Kostenbeteiligung pro Tag (Index 814,40)	21,99
Telefon, TV, Internet WIFI : Tagespauschale (ab dem 11. Tag beträgt die Tagespauschale € 4,-, Auslandsverbindungen werden separat in Rechnung gestellt)	8,00
Einbettzimmer	
Kostenbeteiligung pro Tag (Index 814,40)	21,99
Zuschlag für Einbettzimmer (Telefon, TV, WIFI sind enthalten)	90,00
Reanimation / Intensivstation / Stroke unit	
Kostenbeteiligung pro Tag (Index 814,40)	21,99
Tagesklinik	
Kostenbeteiligung pro Tag (Index 814,40)	10,99
Palliativpflege	
Kostenbeteiligung pro Tag (Index 814,40)	21,99
Begleitung	
Liege	15,00
Bett	30,00
Tagespauschale Parking	5,00
Parkgebühren	
Tarif 30 Minuten	0,50
Tarif pro Stunde	1,00
Nachttarif (20:00 - 07:00 Uhr)	3,50
Tarif für Begleitpersonen (nur nach Vorlage einer Bescheinigung „Fiche accompagnement“ am Empfang/Rezeption)	5,00
Verlorener Parkschein	20,00

## Le CHdN sécurise vos données

Les données à caractère personnel que nous collectons peuvent être saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du CHdN. L'ensemble des moyens techniques est mis en œuvre pour appliquer les principes de sécurité en vigueur. Seules les personnes habilitées peuvent avoir accès à vos données. Ils sont soumis aux obligations de confidentialité imposés à leur fonction. La sécurité des documents papiers que vous pourriez être amenés à nous remettre est assurée.

## Le CHdN ne transmet vos données qu'à des destinataires habilités

Les destinataires principaux de vos données sont les services habilités à traiter vos demandes. Toutefois des sous-traitants peuvent être destinataires d'une partie des données pour la réalisation des soins requis. Certaines données peuvent être remises, sur demande, à des tiers autorisés par la loi.

## Le CHdN respecte vos droits

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que, sous certaines conditions d'un droit à l'oubli, d'un droit à la suppression, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation de traitement de données vous concernant. Le CHdN s'engage à répondre à toute demande d'exercice de vos droits dans les délais légaux en vigueur. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNPD.

## Le CHdN a désigné un délégué à la protection des données

Afin de faciliter l'exercice de vos droits, le CHdN a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez joindre à l'adresse suivante : [protectiondesdonnees@chdn.lu](mailto:protectiondesdonnees@chdn.lu)

## Le CHdN a engagé une démarche de Gouvernance concernant la Protection des données

Toutes les personnes ont été sensibilisées aux bonnes pratiques de traitement des données à caractère personnel. Le Délégué à la Protection des Données accompagne et conseille les personnes dans leurs démarches quotidiennes afin de mettre en œuvre toutes les obligations légales en vigueur sur le sujet. Le cadre légal appliqué par le CHdN en matière de protection des données personnelles est fixé actuellement par le Règlement européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (en vigueur à partir du 25 mai 2018).



## Patientenakte

Jede medizinische und pflegerische Maßnahme während Ihres Aufenthalts wird in Ihrer persönlichen Patientenakte festgehalten. Falls Sie während Ihres Aufenthaltes Einsicht in diese Akte wünschen, wird Ihr behandelnder Arzt darüber informiert und Sie können die Akte gemeinsam mit Ihrem Arzt einsehen.

Falls Sie Ihre Akte nach Ihrem Krankenhausaufenthalt mitnehmen möchten, wird der Krankenhausdirektor darüber informiert. Ihnen wird eine Kopie ausgehändigt, da das Original aus rechtlichen Gründen im Krankenhaus bleiben muss. Wir weisen Sie darauf hin, dass Ihre Patientenakte aus einem digitalisierten und einem handschriftlichen Teil besteht. Nehmen Sie bitte zur Kenntnis, dass bei verheirateten Patientinnen der Mädchenname an erster Stelle und der Familienname (Name des Ehemannes) an zweiter Stelle in der Patientenakte erscheint. Diese Regelung haben wir von der Sozialversicherung übernommen.

## Protection des données

**Le CHdN limite la collecte de vos données au strict nécessaire**

**Le CHdN est le responsable de tous les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au sein de ses services.**

Il collecte au travers des formulaires en ligne, des dossiers administratifs ou des échanges avec les personnes concernées les données strictement nécessaires à la réalisation des missions attendues.

Tous les formulaires ou dossiers papiers ou numériques ont été conçus pour recueillir uniquement les informations pertinentes nécessaires à la gestion de vos dossiers. Ils sont revus régulièrement afin qu'ils puissent prendre en compte les dernières exigences réglementaires en la matière et répondre au mieux à vos attentes.

**Le CHdN traite vos données dans le respect de la légalité**

Tous les traitements de données personnelles mis en œuvre par le CHdN sont réalisés dans le strict respect des obligations légales en vigueur.

Toute collecte de données répond à une finalité précise.

Pour certains traitements, votre consentement explicite est nécessaire. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

**Le CHdN ne conserve vos données que le temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées**

Lorsque vos données personnelles ne sont plus nécessaires pour la réalisation des services attendus, seules sont conservées les informations soumises à une obligation d'archivage légal ou celles pour lesquelles vous nous avez donné votre consentement pour les conserver. Les autres sont supprimées.

## Art. 10. Exception thérapeutique

A titre exceptionnel, le médecin traitant peut décider qu'il y a lieu de s'abstenir de communiquer les informations dont la communication risque manifestement de causer un préjudice grave à la santé du patient. Le médecin traitant consulte préalablement un autre confrère à ce sujet et entend, dans la mesure du possible, la personne de confiance du patient. Il ajoute une motivation explicite dans le dossier patient. Cette décision s'impose aux professionnels de la santé non médecin.

Dès que la communication des informations ne risque plus de causer un tel préjudice, le médecin traitant lève l'exception thérapeutique.

## Art. 11. De la volonté du patient hors d'état de manifester sa volonté

Si le patient est, de façon temporaire ou permanente, hors d'état de manifester sa volonté, le prestataire de soins de santé cherche à établir sa volonté présumée.

## Art. 12. Désignation d'une personne de confiance

Tout patient, majeur disposant de la capacité de consentir peut, pour le cas où il ne serait plus en mesure d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à la prise d'une décision relative à sa santé, désigner une personne de confiance. Cette personne peut être toute personne physique, professionnel de santé ou non, désigné par lui.

## Art. 13. Patient mineur non émancipé

Les droits du patient mineur non émancipé sont exercés par ses parents ou par tout autre représentant légal. Suivant son âge et sa maturité et dans la mesure du possible, le mineur est associé à l'exercice des droits relatifs à sa santé.

## Art. 14. Patient sous régime de protection

A défaut de personne de confiance désignée conformément à l'article 12 ou de personne spécialement désignée à cette fin par le juge des tutelles, les intérêts du patient placé sous tutelle sont exercés par son tuteur.

Le juge des tutelles peut toutefois, lors de l'ouverture de la tutelle ou dans un jugement postérieur, procéder à la désignation d'un représentant spécifique chargé d'exercer ces droits.

## Art. 15. Droit à un dossier patient soigneusement tenu à jour

Le patient a droit, de la part du prestataire de soins de santé, à un dossier patient soigneusement tenu à jour.

## Art. 16. Droit d'accès au dossier patient et aux données relatives à la santé

## Art. 17. Annotations personnelles et données concernant des tiers

## Art. 18. Confidentialité et secret professionnel

## Art. 19. Accès au dossier patient et aux données du patient décédé

## Rechte und Pflichten des Patienten

### Droits et obligations du patient

(Auszug aus dem Gesetz vom 24. Juli 2014 - französischer Originaltext)

#### Art. 3. Respect mutuel, dignité et loyauté

Le patient a droit à la protection de sa vie privée, à la confidentialité, à la dignité et au respect de ses convictions religieuses et philosophiques.

#### Art. 4. Accès à des soins de santé de qualité

Sans préjudice des priorités dues au degré d'urgence, le patient jouit d'un égal accès aux soins de santé que requiert son état de santé. Les soins de santé sont prodigués de façon efficace et sont conformes aux données acquises de la science et aux normes légalement prescrites en matière de qualité et de sécurité.

#### Art. 5. Libre choix du prestataire de soins de santé

Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 6, et sous réserve des impératifs d'organisation de la prestation des soins, chaque patient a le droit de choisir librement le prestataire de soins de santé par lequel il désire être pris en charge en vue de la prestation de soins de santé. Ce choix peut être modifié à tout moment.

#### Art. 6. Refus de prise en charge d'un patient et continuité de soins

Le prestataire de soins de santé peut refuser la prise en charge d'un patient pour des raisons personnelles ou professionnelles. Il refuse toute prise en charge lorsqu'il estime de ne pas pouvoir utilement prodiguer les soins requis. A la demande du patient, le prestataire assiste ce dernier dans la recherche d'un autre prestataire de soins de santé apte à assurer les soins requis.

#### Art. 7. Droit à l'assistance

Le patient est en droit de se faire assister dans ses démarches et décisions de santé par une tierce personne professionnel de santé ou non, qu'il choisit librement. La personne ainsi choisie par le patient pour le soutenir et l'aider est appelée «accompagnateur du patient».

#### Art. 8. Droit à l'information sur l'état de santé

Le patient a droit aux informations relatives à son état de santé et à son évolution probable, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 9.

#### Art. 9. Droit d'être tenu dans l'ignorance

La volonté du patient d'être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic, d'un pronostic ou d'une information relatifs à son état de santé ou à son évolution probable est respectée, à moins que la non-communication de cette information au patient ne risque de causer manifestement un grave préjudice à la santé du patient ou à la santé de tiers.

## Bedienungsanleitung Patiententerminal

The image shows a Siemens patient terminal interface. The main screen displays a home menu with icons for TV, Radio, and room controls. A detailed inset shows the 'Beleuchtung/Eclairage' section with icons for light control and sun protection. The terminal has physical buttons at the bottom, numbered 1 through 14, corresponding to the icons on the screen.

1 Ein / Aus  
 2 Telefon  
 3 Radio  
 4 Fernseher / TV  
 5 Hauptmenu (Home)  
 6 Raumsteuerung  
 7 Programmwahl  
 8 Lautstärkenregelung  
 9 Hauptmenu: Fernseher, Telefon, Radio, WIFI, Spiegel, Spiele, Uhr, ...  
 10 Leselicht  
 11 Sonnenschutz hoch / runter  
 12 Sonnenschutz stoppen / anhalten  
 13 Sonnenschutz kippen  
 14 Raumbeleuchtung

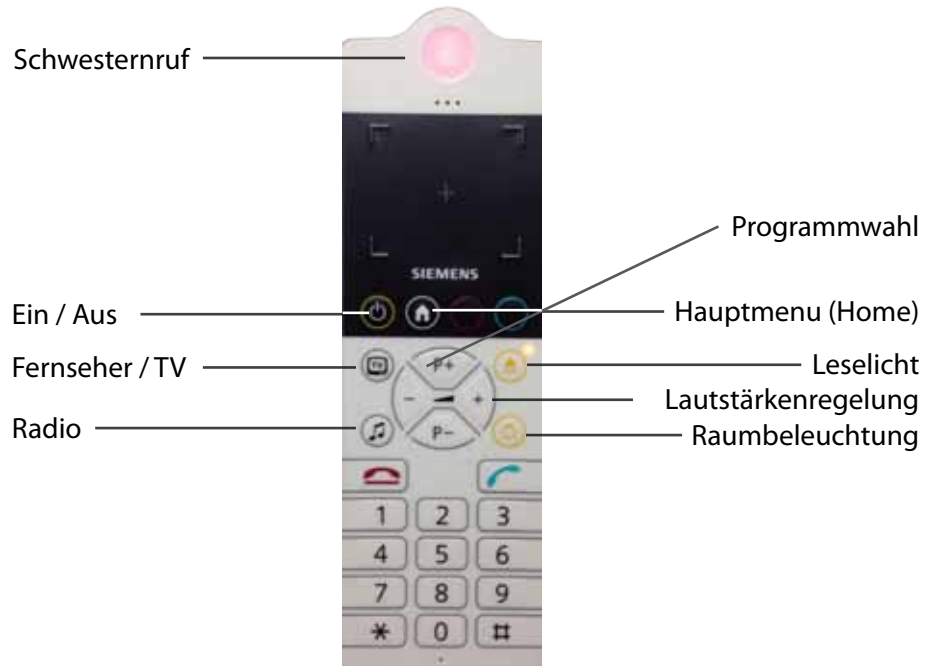
## Ausstattung

### Ausstattung der Patientenzimmer

Die Zimmer sind mit einem Lüftungssystem ausgerüstet. Wir bitten Sie die Fenster geschlossen und die Jalousien (bei Sonneneinstrahlung) unten zu lassen, um eine optimale Funktion des Systems zu ermöglichen.

### Multimediaterminal

Die modernen Multimediaterminals ermöglichen neben dem Telefonieren auch das Fernsehen, Radio hören und Filme abrufen oder im Internet zu surfen.



### Persönliche Gegenstände

Für Ihren Krankenhausaufenthalt benötigen Sie Hygieneartikel (je nach Ihren Gewohnheiten), einen Morgenrock oder Bademantel, Pantoffeln, Nachthemden oder Pyjamas zum Wechseln. Sie haben die Möglichkeit, Ihre Wäsche im Krankenhaus waschen oder reinigen zu lassen. Für weitere Informationen wenden Sie sich bitte an das Pflegepersonal.

### Wahrung der Privatsphäre

Das Filmen (GSM, Videokamera, Computer) sowie das Fotografieren von Patienten, Besuchern oder Personal ist ohne die ausdrückliche Zustimmung der Betroffenen oder deren Erziehungsberechtigten nicht erlaubt. Bitte teilen Sie dem Personal jede Missachtung dieser Regelung mit. Verstöße gegen diese Regelung können rechtliche Folgen haben.

### Aggressionsfreies CHdN

Es wird versucht jegliche Art von verbalen und tätlichen Angriffen zu vermeiden. Bitte unterstützen auch Sie uns bei unseren Bemühungen.

### Alkohol

Ohne Erlaubnis des Arztes ist es untersagt, während des Krankenhausaufenthalts Alkohol zu trinken.

### Tabak

Wir möchten Sie darauf hinweisen, dass es aufgrund des Gesetzes gegen Tabakmissbrauch (Art. 6.1) verboten ist, innerhalb des Krankenhauses zu rauchen. Dieses Verbot bezieht sich nicht nur auf das Krankenhausgebäude, sondern auch auf das gesamte Krankenhausgelände sowie Zugänge und Terrassen. Rauchen im Zimmer steigert das Brandrisiko erheblich. Zuwiderhandlungen können demnach die sofortige Ausweisung aus dem Krankenhaus oder eine polizeiliche Anzeige bewirken. Das Gesetz erlaubt einen Raucherraum für Patienten. In Ettelbruck befindet sich dieser im 4. OG (Öffnungszeiten: 06:30 – 22:00 Uhr). Der Raucherraum darf ausschließlich für die Dauer einer Zigarette genutzt werden, Essen und Trinken ist nicht gestattet. Sollte Ihnen diese Regelung Probleme bereiten, bitten wir Sie, sich an Ihren Arzt oder an das Pflegepersonal zu wenden.



## Zu Ihrer Sicherheit

### Helfen Sie mit, Fehler zu vermeiden!

Die Sicherheit unserer Patienten ist uns sehr wichtig, gemeinsam können wir mehr erreichen. Während Ihres Krankenhausaufenthaltes können Sie mithelfen, mögliche Fehler zu vermeiden:

- Zögern Sie nicht den Arzt oder das Pflegepersonal auf die Händedesinfektion vor der Behandlung hinzuweisen.
- Wenn Sie eine Allergie oder eine Intoleranz auf ein Medikament, Lebensmittel oder Latex haben, weisen Sie das Pflegepersonal oder den Arzt unbedingt nochmal darauf hin.
- Vor jedem chirurgischen Eingriff werden Sie vom Pflegepersonal aufgefordert, Ihren Namen Vornamen, Art der Operation und die zu operierende Stelle (z.B. rechtes Bein oder linkes Bein, ...) zu bestätigen. Achten Sie auf die richtigen Angaben.
- Wenn Sie für eine Untersuchung oder eine Operation abgeholt werden, wiederholen Sie dem Pflegepersonal Ihren Namen, Vornamen und fragen Sie welche Untersuchung oder Operation geplant ist. Wenn Sie nicht im Voraus darüber informiert wurden, erwähnen Sie dies gegenüber der Person, die Sie abholt, damit diese die Angaben sofort überprüft.
- Nennen Sie bitte vor jeder Anwendung, Untersuchung oder Medikamentengabe dem Arzt oder Pfleger Ihren Namen sowie Vornamen und teilen Sie mit, wenn Sie Allergien und / oder Intoleranzen haben.
- Bei Zweifeln oder wenn Sie etwas nicht verstanden haben, fragen Sie bitte nach!

Ihre Mitarbeit trägt zur Vermeidung von Fehlern bei. Wir bedanken uns dafür!

### Wertgegenstände

Vermeiden Sie es Wertgegenstände ins Krankenhaus mitzubringen. In den Patientenzimmern steht Ihnen im Kleiderschrank gratis ein Safe zur Verfügung (die Bedienungsanleitung befindet sich im Kleiderschrank). Der Code ist aus Sicherheitsgründen ausschließlich vom Patienten selbst einzugeben.

Bei Diebstahl übernimmt das CHdN keine Haftung. Wir bitten Sie bei der Polizei Anzeige zu erstatten. Das Pflegepersonal steht Ihnen für Fragen gerne zur Verfügung.

### Verlorene Gegenstände / Fundsachen

Bitte wenden Sie sich an den Empfang.

## Weitere Angebote

### Seelsorge

Die Krankenhausseelsorge stellt einen wichtigen Bestandteil der ganzheitlichen Sorge um den Menschen dar. Seelsorger/-innen begleiten Patienten sowie deren Angehörige und Mitarbeiter des CHdN. Wir bieten an:

- Besuche, Zuhören, Gespräche, Begleitung,
- Sakramente / Rituale (Kommunion, Beichte, Krankensalbung, Abschiedsgebet, ...),
- Bibel, Rosenkranz, (religiöse) Literatur, ...

Es besteht die Möglichkeit mit dem Seelsorger einer anderen Religion Kontakt aufzunehmen oder z.B. den Koran, einen Gebetsteppich, ... auszuleihen.

Seelsorge Ettelbruck: Montag bis Donnerstag 09:00 – 16:00 Uhr / Tel.: 8166-63070  
Seelsorge Wiltz: Freitag 09:00 – 16:00 Uhr / Tel.: 81669-63070

### Gottesdienst

CHdN Ettelbruck: «Chapelle» 1. Etage

Der Gottesdienst findet in der Regel samstags um 15:00 Uhr statt (Details siehe Aushang auf den Stationen oder bei der Kapelle) und wird gratis über Kanal 22 übertragen.

CHdN Wiltz: «Lieu de recueillement» 1. Etage

Der Gottesdienst findet in der Regel freitags um 15:30 Uhr statt (Details siehe Aushang auf den Stationen oder bei «Lieu de recueillement»).

Die Kapelle / lieu de recueillement laden ein zu Stille und Gebet.

### Für Ihre Schönheit

Sollten sie eine Pediküre, Kosmetikerin oder eine Haarpflege wünschen, wenden Sie sich bitte an das Pflegepersonal.

### Internet-Zugang

Das CHdN stellt seinen Patienten den Zugang zum Internet zur Verfügung. Dieser Zugang ist mit allen tragbaren Geräten möglich, die über eine drahtlose Netzwerkverbindung verfügen. Der Zugang ist gesichert, personenbezogen und uneingeschränkt.

### Post / Briefmarken

Sie können Ihre Post an der Rezeption abgeben und frankieren lassen.



## Ernährungsberatung

Die Ernährungsberaterinnen des CHdN bieten den Patienten individuelle Unterstützung bei:

- Fragen zur angemessenen Ernährung für jeden Patienten, ob präventiv oder als Bestandteil einer Therapie oder als Teil der palliativen Pflege,
- Anpassung der Ernährung je nach Gesundheitszustand des Patienten, nach Operationen oder je nach Ernährungszustand (Unterernährung / Mangelernährung) und Ratschläge für eine angepasste Ernährung zu Hause,
- Vorschläge und Erklärungen zur Umstellung der Ernährung, die an die Bedürfnisse des Patienten angepasst sind und
- ambulante Betreuung nach dem Krankenhausaufenthalt.

## Informationsveranstaltungen / Schulungen zur Ernährungsberatung

CHdN Ettelbruck (Tel.: 8166-3210 / 1. Etage):

- Information / Schulung für Herzpatienten
- Diabetesschulung, Diabetes Typ 2
- Informationen zur Ernährung während der Schwangerschaft und Stillzeit

CHdN Wiltz (Tel.: 81669-63210 / 1. Etage):

- Diabetesschulung, Diabetes Typ 1

## Palliativpflege

Das CHdN bemüht sich seit langem um die Pflege von schwerkranken Patienten während der letzten Phase ihres Lebens. Durch das Gesetz vom 16. März 2009 der «Soins palliatifs» hat jeder Patient Recht auf palliative Pflege. Bei Bedarf bitten wir Sie, Ihren Arzt oder das Pflegepersonal anzusprechen, die dann die nötigen Schritte für Sie einleiten werden. In Ettelbruck begleitet die «Antenne mobile en soins palliatifs» seit 1998 palliative Patienten und deren Familie auch zu Hause. Die Station US 53 in Ettelbruck widmet sich seit 2003 ausschließlich diesem Ziel und das spezialisierte Team begleitet auf Anfrage die Patienten und Pflegeteams im ganzen Krankenhaus.

Palliative Patienten, Patienten in der Endphase ihres Lebens, haben spezielle Wünsche, was ihre Ernährung betrifft. Um die Lust und die Freude an den Mahlzeiten zu unterstützen, stellt unser Pflegeteam zusammen mit unserem externen Catering-Partner, Sodexo, Ihnen ein spezielles „MENU PLAISIR“ zur Verfügung. Bitte wenden Sie sich bei Interesse an das Pflegepersonal.

Unterstützen Sie unsere Bemühungen durch eine Spende!

## Multiprofessionnelle Teams

### Sozialer Dienst

Das Büro der Sozialassistentinnen ist von 09:00 bis 16:00 Uhr besetzt. Der soziale Dienst des CHdN betreut den Patienten während seines Aufenthalts. Unser Hauptanliegen ist es, zusammen mit dem Patienten und seiner Umgebung eine Lösung für die verschiedenen Probleme zu finden, die während seines Aufenthaltes im Krankenhaus auftreten können.

Der soziale Dienst bietet:

- Unterstützung und Hilfe bei Verwaltungsvorgängen, wie z.B. Anmeldung in Pflege- und Altersheimen,
- Beantragung einer Pflegeversicherung, Mitgliedschaft bei Krankenkasse, Beantragung des gesetzlich garantierten Mindesteinkommens (RMG), ...
- Unterstützung und Hilfe bei verschiedenen Problemen im Alltag: Wohnprobleme, soziale Probleme, familiäre Probleme, ...
- Organisation der Rückkehr nach Hause : Pflegedienst, Hauspflege, materielle Unterstützung, ..
- Überweisung an spezialisierte Organisationen, wie z.B.: «Femmes en détresse» «Service social de proximité», «Planning familial», Hilfe bei Verschuldung «Service surendettement», ...
- zusätzlichem Informations- oder Gesprächsbedarf

CHdN Ettelbruck Tel. 1. Etage 8166-63253 / -63254 oder

Tel. 4. Etage Tel. 8166-63252 / -63255

CHdN Wiltz Tel. 81669-3250

### Ehrenamtlicher Dienst

Wir werden in unserer Arbeit von ehrenamtlich tätigen Vereinigungen unterstützt, die eine einheitliche Kooperationsvereinbarung mit dem Haus abgeschlossen haben. Die Anforderung ehrenamtlicher Dienstleistungen setzt einen besonderen Bedarf voraus, der vom Patienten angezeigt werden muß.

Wir arbeiten mit folgenden Partnern zusammen: Bénévolat des anciens collaborateurs, Bénévolat Omega 90, Bénévolat Service pastoral (Seelsorge), Bénévolat Fondation Cancer, Palliatives Support-Team,

### Mobile Brückenpflege

Um Ihnen auch nach der Rückkehr nach Hause eine optimale Pflege gewährleisten zu können, bieten wir Ihnen in folgenden Bereichen die Möglichkeit der mobilen Brückenpflege: **Psychiatrie, geriatrische Rehabilitation, Palliativpflege**. Wenden Sie sich bitte bei Bedarf an Ihren Arzt oder an das Pflegepersonal.



## Informationen für Besucher

### Besucher

Der Kontakt zu Ihrer Familie und zu Ihren Freunden kann ein wichtiger Faktor für Ihre Genesung sein. Wir raten Ihnen jedoch, Anzahl und Dauer der Besuche so zu bemessen, dass sie selbst nicht überanstrengt werden. Falls Sie keinen Besuch wünschen, wenden Sie sich bitte an das Pflegepersonal.

### Besuchszeiten

#### CHdN Ettelbruck

*Pflegestation 11 - 52:*  
14:30 bis 20:00 Uhr

*Pflegestation 11 (Maternité):*  
ohne Einschränkung für die Väter

*Pflegestation 53 (Palliativstation):*  
ohne Einschränkung

*Hospitalisierte Kinder (unter 14 Jahren):*  
ohne Einschränkung für die Eltern

*Reanimation/Intensivstation/Stroke unit:*  
11:00 bis 11:30 Uhr und 18:00 bis 19:00  
Uhr (max. 2 Personen)

#### CHdN Wiltz

*Pflegestationen 01, 02 und 03*  
14:00 bis 20:00 Uhr

*Intensivstation:*  
15:00 bis 15:30 Uhr  
19:00 bis 19:30 Uhr (max. 1 Person pro  
Bett)

Besuche außerhalb der Besuchszeiten bedürfen einer Genehmigung des Pflegepersonals der jeweiligen Station. Während den Pflēgetätigkeiten und eventuellen Untersuchungen wird das Pflegepersonal Ihren Besuch bitten, das Zimmer zu verlassen. Zum Wohlbefinden der Patienten, bitten wir um Ruhe auf den Krankenhausfluren.

### Schmerzmittel verschaffen Ihnen Erleichterung

Es gibt unterschiedliche Arten von Schmerzmitteln (Paracetamol, Aspirin, ...) Morphium und seine Derivate sind die stärksten unter ihnen. Eine Behandlung mit Morphium kann jederzeit gestoppt werden, wenn die Ursachen für Ihre Schmerzen verschwunden sind. Sie laufen nicht Gefahr, abhängig von morphinhaltigen Schmerzmitteln zu werden. Andere Medikamente wie beispielsweise entzündungshemmende Mittel können Ihnen auch helfen. Daneben gibt es auch Medikamente, die zunächst zur Behandlung von Depressionen oder Epilepsien entwickelt wurden, und die in der Folge aber auch ihre Fähigkeit gezeigt haben, schmerzlindernd zu wirken, obwohl ihre Ausgangsbezeichnung geblieben ist. Wundern Sie sich daher nicht, wenn Ihnen ein Antidepressivum oder ein Antiepileptikum verschrieben wird, Sie gehören alle zur Kategorie der „entkrampfenden“ Medikamente. In Ihrem Fall geht es dann um die schmerzlindernden Effekte dieser Medikamente. Die Medikamente, die Ihnen verordnet werden, sind abgestimmt auf den Ursprung und die Intensität der Schmerzen. Selbst wenn diese Mittel die Schmerzen nicht immer völlig beseitigen können, so verschaffen sie Ihnen dennoch Linderung. Ihr Arzt verordnet Ihnen eine individuell abgestimmte Medikation, die kontinuierlich überprüft und angepasst wird, je nachdem wie die Schmerzen sich entwickeln.

### Die anderen Mittel

Es existieren noch eine Reihe anderer Mittel, die eingesetzt werden können, um Ihre Schmerzen zu verringern und Ihr Wohlbefinden zu verbessern: Entspannungstechniken, Ruhe, Massagen, Kühlung, Wärme oder elektrische Reizung,... Wie bei der Medikation werden diese Maßnahmen auf Ihre individuellen Besonderheiten hin abgestimmt.

### Linderung ist möglich, aber wie ganz konkret vorgehen?

Ihre Mitwirkung ist unbedingt erforderlich! Niemand reagiert gleich auf Schmerzen. Nur Sie alleine können Ihr Schmerzempfinden beschreiben: Niemand kann sich völlig in Sie hinein versetzen. Je mehr Informationen Sie uns über Ihre Schmerzen geben, umso besser können wir Ihnen helfen. Haben Sie keine Hemmungen, uns anzusprechen.

### Ärzte und Pflegekräfte sind da, um Sie anzuhören und Ihnen zu helfen

Wenn es Ihnen schlecht geht, informieren Sie bitte das Pflegepersonal. Zögern Sie nicht, auf Ihre Schmerzen hinzuweisen. Sie helfen damit den Ärzten, Ihre Schmerzen besser in den Griff zu bekommen. Die Ärzte machen sich ein Bild von Ihren Schmerzen und schlagen Ihnen die für Ihren konkreten Fall besten Gegenmaßnahmen vor.





## Schmerz

### **Schmerz muss kein Schicksal sein - die Behandlung Ihres Schmerzes ist möglich**

Den Schmerz zu ertragen bedeutet nicht ihm besser zu widerstehen. Schmerzen beeinträchtigen Ihre Lebensqualität, rauben Ihnen Lebensenergie und wirken sich negativ auf Ihren Alltag aus.

### **Man kann dem zuvorkommen**

Die Beschäftigung mit Schmerzen gehört zu den Routinetätigkeiten der Pflegeteams. Nach einem chirurgischen Eingriff, während einer schmerzhaften Untersuchung oder vor einer Situation, die Schmerzen nach sich ziehen kann (z. B. Transport oder Krankengymnastik), müssen Sie darauf vorbereitet sein, dass Schmerzen eintreten können.

### **Schmerzen lassen sich lindern**

Schmerzbehandlung kann Zeit in Anspruch nehmen, aber es ist ein wichtiger Beitrag, um das eigene Wohlbefinden wieder zu steigern (z. B. wieder Appetit zu bekommen, schlafen zu können, Autonomie zu gewinnen oder wieder die Gesellschaft anderer zu suchen).

### **Dass es einem schlecht geht, ist nicht normal**

Schmerzen entstehen nicht ohne Grund; man sollte vermeiden, dass sie sich häuslich einrichten. Zögern Sie nicht darüber zu sprechen, Ihr Arzt wird mit Ihnen nach den Ursachen suchen. Es gibt nicht den einen Schmerz, sondern Schmerzen unterscheiden sich je nachdem, wo sie auftreten, wie lange sie dauern und wie intensiv sie sind. Die eigene moralische oder psychische Verfassung kann den Schmerz noch steigern. Reden Sie mit Ihren Pflegekräften darüber. Jeder reagiert anders auf Schmerzen. Also, lassen Sie uns darüber sprechen! Den Schmerz bewältigen ist möglich, wenn Sie darüber sprechen. Helfen Sie dem Pflegeteam, damit es sich um Ihre Schmerzbehandlung kümmern kann. Wir können ohne Ihre Hinweise nichts für Sie machen. Mit Blick auf ein Kind oder einen Familienangehörigen - das Umfeld kann bei der Schmerzbewältigung behilflich sein.

### **Schmerzlinderung ist möglich**

Wir werden alle unsere verfügbaren Mittel einsetzen, um die Schmerzen in den Griff zu bekommen, auch wenn wir nicht garantieren können, dass wir sie völlig beseitigen können.

## Aromapflege

In der Aromapflege ist der Einsatz von 100 % reinen, pflanzlichen, ätherischen Ölen Voraussetzung. Von naturidentischen und synthetischen Substanzen ist abzuraten. Die Aromapflege bezieht sich auf die Gesundheit der pflegebedürftigen Person, schließt somit Körper, Geist und Seele ein. Die Aromaöle werden über den Geruchssinn, die Haut und oral aufgenommen. Oft können die ätherischen Öle im Bereich der „Pflege“ ergänzend zu medizinischen, physikalischen oder psychologischen Therapieformen eingesetzt werden. Deshalb sprechen wir von Aromapflege und nicht von Aromatherapie. Die Zusammensetzung von verschiedenen Ölen und Ölmischungen wird verantwortungsvoll von unseren zertifizierten Aromapraktikerinnen festgelegt.

## Basale Stimulation

Die Basale Stimulation in der Pflege ist ein Konzept zur Förderung von Menschen, die in ihrer Wahrnehmung, Bewegung und Kommunikation gestört / eingeschränkt sind. Entwickelt wurde das Konzept von Prof. Andreas Fröhlich und bezog sich auf schwerst mehrfach behinderte Kinder. Im Sinne von Prof. Fröhlich wurde das Konzept in den 80iger Jahren zusammen mit einer Krankenpflegerin, Christel Bienstein, in die Krankenpflege integriert. Das Konzept arbeitet mit sehr verschiedenen Pflegeangeboten und kann vom Frühgeborenen bis zum palliativen Patienten angewendet werden. Aber auch „gesunde“ Menschen können von der Basalen Stimulation profitieren.

Definition: Basale Stimulation bedeutet, dass wir mit einfachsten und elementarsten Möglichkeiten versuchen, einen Menschen zu erreichen, um mit ihm in Kontakt zu treten. Hierzu greifen wir auf die Basis, d.h. somatisch (über die Stimulation der Haut), vibratorisch (Stimulation durch Vibrationen) und vestibular (Stimulation durch das Gleichgewicht) sowie sich nach der Geburt entwickelnde 5 Aufbauelemente, d.h. auditiv (hören), visuell (sehen), olfaktorisch (Geruch), taktilhaptisch (fühlen) und oral (Geschmack)

werden durch verschiedene Pflegeangebote belebend oder beruhigend stimuliert. Bewegen bedeutet wahrnehmen, und wahrnehmen bedeutet Kommunikation!

## Kinaesthetics

„Ich bewege mich, also bin ich!“ Bewegung ist der Kern des Seins. Bewegung gestaltet unsere Aktivitäten. Aktivitäten gestalten die Zustände unseres Lebens. In Kinaesthetics in der Pflege befassen sich Pflegende, die professionell mit der Unterstützung ihrer eigenen Bewegung (Kinesis), mit welcher sie in ihrem lebenslangen Lern-Gesundheitsprozess ihre beruflichen Themen bearbeitet (Aesthetics). Der Prozess der Kinaesthetics in der Pflege passiert durch die Achtung auf sich selbst: Die eigene Bewegungsfähigkeit und deren Bedeutung für die berufliche Tätigkeit entdecken und erweitern. Die Patienten erfahren ihren individuellen Bewegungsablauf und zusammen wird ein Weg gesucht, um Bewegung zu ermöglichen, z.B. weniger Schmerzen bei Mobilisation nach einer OP, maximale Nutzung der Eigenressourcen bei Patienten mit einem Schlaganfall, usw.

**Um diese Pflege für Sie als Patient, bei Bedarf planen zu können, wird Ihnen bzw. Ihren Angehörigen, eine schriftliche biografische Anamnese ausgehändigt, die Sie bitte so ausführlich wie möglich dokumentieren möchten.**



Folgende Kreditkarten werden von uns akzeptiert : V-Pay, Visa, Mastercard und American Express. Die Ärzte verrechnen ihr Honorar eigenständig.

#### **Bemerkung :**

Für Patienten die ihren Wohnsitz im europäischen Ausland haben (Directive 2011/24/EG): Für Pflegeleistungen, welche eine spezielle Genehmigung der Krankenkasse erfordern (stationärer Krankenhausaufenthalt, Pflegeleistungen, die den Gebrauch kostenspieliger Geräte erfordern, Patienten mit seltenen Krankheiten): Legen Sie uns bitte das Formular S2 vor (bzw. eine Bescheinigung der Kostenübernahme Ihrer Krankenversicherung). Für alle anderen Pflegeleistungen genügt das Vorzeigen Ihrer europäischen Krankenkassenkarte.

Haben Sie noch weitere Fragen, dann kontaktieren Sie bitte unsere Finanzabteilung: Tel. 8166-63012.

#### **Geldautomat**

In Ettelbruck steht Ihnen ein Geldautomat «**Bancomat**» (im Eingangsbereich) zur Verfügung.

#### **Patienteninformation / Patientenschulung**

Für folgende Themen bietet das CHdN seinen Patienten Informationsveranstaltungen oder Schulungen an: Weiterführende Begleitung für kardiologische Patienten, weiterführende Begleitung für pneumologische Patienten, Raucherentwöhnung, Diabetes-Schulung, Antikoagulation, Stomatherapie, Breast Care, Informationsveranstaltungen für werdende Mütter und Stillberatung. Bei Bedarf oder Interesse wenden Sie sich an Ihren behandelnden Arzt.

### **Pflegekonzepte**

#### **Wir pflegen nicht Ihre Krankheit, sondern fördern Ihre Gesundheit!**

Die Aufgabe der Pflege besteht darin, den Patienten bei der Überwindung seiner gesundheitlichen Probleme mit individuellen Pflegeangeboten zur Seite zu stehen. Deshalb sind wir im Bereich der Pflege bestrebt, die Autonomie der Patienten zu fördern, die Eigenressourcen der Patienten zu nutzen und je nach Möglichkeit, die Pflege nach der Biographie des Patienten zu richten. In diesem Sinne sind wir bestrebt, allen Patienten eine qualitativ hochwertige, umfassende, wirksame, aktuelle und kontinuierliche, nach neuesten Erkenntnissen im Bereich „Pflegekonzepte“ und durch das Berufsgeheimnis, geschützte Pflege zu gewährleisten.

Bei den fundierten, innovativen Pflegekonzepten handelt es sich um: **Aromapflege, Basale Stimulation und Kinaesthetics.** Diese Konzepte werden je nach Pflegebedarf bei Patienten mit Wahrnehmungsstörungen (z.B. Verlust des eigenen Körpergefühls, Bewegungseinschränkung, durch eine Krankheit gemindertem Wohlbefinden, Schmerzen, Angst, usw.) von den Pflegenden angewendet.

#### **Cafeteria - Öffnungszeiten**

CHdN Ettelbruck: täglich von 07:00 bis 19:00 Uhr

CHdN Wiltz: Montag - Freitag 07:00 bis 18:00 Uhr / Wochenende 10:00 bis 18:00 Uhr

#### **Abfallentsorgung**

Um eine optimale Abfallentsorgung gewährleisten zu können, bitten wir Sie keine Zeitschriften, Zeitungen oder „Valorlux“-Produkte in den Abfalleimer zu werfen. Das Reinigungspersonal kümmert sich um die Entsorgung dieser Produkte.

#### **Kostenbeteiligung (siehe auch Preisliste)**

- Sind Sie bei der CNS versichert, so übernimmt diese die Krankenhauskosten.
- Sind Sie bei der RCAM, CIGNA, BEL, oder einer anderen hier anerkannten Versicherung versichert, so können die Krankenhauskosten, nach schriftlicher Bestätigung dieser Versicherung, sofort mit dieser abgerechnet werden. Die Bestätigung für die Kostenübernahme muss während des Krankenhausaufenthaltes vorliegen.
- Sind Sie bei einer anderen europäischen Krankenkasse versichert, so bitten wir Sie uns das S2-Formular oder eine andere offizielle Kostenübernahme schriftlich zukommen zu lassen.
- Können Sie keine hier anerkannten Versicherungspapiere vorlegen oder haben Sie keine Krankenversicherung, so werden Ihnen alle medizinischen Kosten in Rechnung gestellt.

Für Aufenthalte im Tagesspital wird Ihnen jeweils eine Eigenbeteiligung von € 10,99 (Index 814,40) berechnet.

Für stationäre Aufenthalte wird Ihnen eine Eigenbeteiligung von € 21,99 (Index 814,40) für jeden angefangenen Aufenthaltstag berechnet (bis zu einem Maximum von 30 Tagessätzen pro Kalenderjahr). Arbeitsunfälle, Geburten sowie Kinder unter 18 Jahren, sind von dieser Eigenbeteiligung ausgeschlossen.

Für Leistungen, die nicht von der CNS übernommen werden, wird Ihnen das Krankenhaus vor der Behandlung einen Kostenvoranschlag unterbreiten. Wir behalten uns hier das Recht vor, eine Anzahlung von Ihnen zu verlangen.

Wurden Sie als Notfallpatient in unserem Krankenhaus aufgenommen und sind ihre Papiere noch nicht in Ordnung, so bitten wir Sie umgehend Kontakt mit unserer Finanzabteilung aufzunehmen: **Tel.: 8166-63012.**

#### **Zusatzkosten :**

- Zuschlag für Einbettzimmer (außer wenn aus medizinischen Gründen eine ärztliche Bescheinigung hierfür vorliegt): € 90,-
- Bett € 30,- / Liege € 15,- für Begleitpersonen (außer bei Begleitung von Kindern unter 14 Jahren oder palliativer Betreuung).



## Beanstandungen / Verbesserungsvorschläge

Unsere Mitarbeiter möchten Ihnen den Krankenhausaufenthalt so angenehm wie möglich gestalten. Bitte teilen Sie uns Ihre Bemerkungen über die Qualität Ihrer Versorgung und Ihren Krankenhausaufenthalt mit. Hatten Sie während des Krankenhausaufenthaltes etwas zu beanstanden?

**Sie haben während des Krankenhausaufenthaltes ein Problem:** Sprechen Sie zuerst mit dem Pflegepersonal, mit dem Stationsleiter oder mit dem behandelnden Arzt. Es ist besser, Probleme sofort zu lösen, wenn sie auftreten.

**Sie haben eine Beanstandung, Bemerkung oder einen Verbesserungsvorschlag:** Über den Fragebogen, der Ihnen bei Ihrer Aufnahme ausgehändigt wird, können Sie uns Ihre Beanstandungen, Bemerkungen oder Verbesserungsvorschläge mitteilen.

**Sie möchten eine Beanstandung / Beschwerde schriftlich oder mündlich mitteilen:** Wenden Sie sich bitte an die Direction générale. Per Post: B.P. 103 / L-9002 Ettelbruck, per Mail: sec.dirgen@chdn.lu, per Telefon: 8166-7001.

Wir bemühen uns Ihre Beanstandungen, Bemerkungen oder Verbesserungsvorschläge zu bearbeiten und unser Leistungsniveau weiter zu verbessern.

## Mahlzeiten

Frühstück	07:30 – 08:15 Uhr
Mittagessen	± 12:00 Uhr
Abendessen	17:30 – 18:00 Uhr

Alle Mahlzeiten werden im CHdN frisch zubereitet. Sie können täglich mittags und abends zwischen zwei verschiedenen Menüs wählen. In Ettelbruck wird Ihnen auf Wunsch ein Menü à la Carte gegen Aufpreis angeboten.

Einige Patienten erhalten eine Diätkost, die auf den Gesundheitszustand abgestimmt ist und persönliche Wünsche so weit wie möglich berücksichtigt. Wir erlauben uns, Sie darauf hinzuweisen, dass das CHdN keinerlei Verantwortung für mitgebrachte oder in den Kühlschränken der Zimmer aufbewahrte Lebensmittel übernimmt.

## Getränke

An den Getränkeautomaten, die sich auf jeder Etage befinden, steht Ihnen eine Auswahl an Getränken zur Verfügung. Darüber hinaus gibt es auf jeder Station Wassersäulen mit Mineralwasser oder stillem Wasser.

Im CHdN Ettelbruck und CHdN stehen Ihnen in der Eingangshalle eine Cafeteria zur Verfügung.

Beim Abendessen wird Ihnen eine Flasche Wasser serviert.

## Schüler

Wie in den internen Regularien des Krankenhauses festgehalten, kann es sein, dass Sie von Schülern der verschiedenen Fachrichtungen betreut werden. Dadurch wird das CHdN seiner sozialen Rolle als Ausbilder gerecht und gewährleistet somit den Nachwuchs in den krankenhausspezifischen Berufen. Schüler sind durch ihr „Badge“ zu erkennen. Die Schüler werden während ihrer Ausbildung von Pflegefachkräften begleitet.

## Medikamente

Ihr behandelnder Arzt ist zuständig für die Verordnung Ihrer Medikamente, die Ihnen vom Pflegepersonal bereitgestellt oder verabreicht werden. Die Einnahme anderer Medikamente ist zu vermeiden bzw. mit dem behandelnden Arzt abzuklären, da Ihre Genesung dadurch gefährdet werden kann. Informieren Sie bitte Ihren behandelnden Arzt über Ihre gewohnte Medikation und eventuelle Allergien.

## Hygiene

Um die Anzahl der nosokomialen Infektionen so gering wie möglich zu halten, ist die Hygieneabteilung für die Einhaltung der Hygienevorschriften verantwortlich.

**Händedesinfektion:** Wir legen sehr viel Wert auf die Händedesinfektion, um sie dadurch zu schützen. Sie dürfen nach der Händedesinfektion fragen. Das Halten von Topfpflanzen in den Zimmern ist nicht erlaubt.

**Isolation:** Falls eine diagnostizierte Krankheit eine Patientenisolation erfordert, werden spezielle Hygienemaßnahmen nötig. Das Pflegepersonal, der Arzt oder die Hygienebeauftragten stehen Ihnen für eventuelle Fragen zur Verfügung.

## Krankenhausalltag

Die meisten Aktivitäten, wie Arztvisiten, Untersuchungen oder Therapien, das Beziehen der Betten, Körperpflege, Verbandswechsel oder Rehabilitationsmaßnahmen erfolgen im Laufe des Vormittags. Damit Sie sich von den Aktivitäten erholen können, bemühen wir uns, Ihnen eine Mittagspause zu ermöglichen.

Am frühen Nachmittag findet die « Visite des Pflegepersonals » statt, in der Sie die morgendlichen Aktivitäten besprechen können. Ab 15:00 Uhr sucht das Pflegepersonal Sie nochmals auf, um therapeutische oder pflegerische Maßnahmen durchzuführen, die zu Ihrem Wohlbefinden und Ihrer Genesung beitragen.

Wenn Sie aufstehen dürfen, verlassen Sie Ihr Zimmer bitte nie ohne Morgenrock oder Bademantel. Ohne Erlaubnis des Pflegepersonals sollten Sie sich nicht von der Station entfernen. Während der Arztvisiten, der Essens- und Pflegezeiten sollten Sie sich stets in Ihrem Zimmer aufhalten.

Während der Nacht schaut das Pflegepersonal, einmal oder mehrmals nach Ihnen, falls dies erforderlich sein sollte.



## Öffnungszeiten der zentralen Aufnahme

	CHdN Ettelbruck	CHdN Wiltz
Montag bis Freitag	06:30 - 19:00 Uhr	08:00 - 17:00 Uhr
Samstag	08:00 - 12:00 Uhr	Bitte wenden Sie sich außerhalb der Öffnungszeiten an die Rezeption.
Sonntag	15:00 - 19:00 Uhr	

## Entlassung

Der Tag Ihrer Entlassung wird von Ihrem Arzt festgelegt. Während Ihres Aufenthalts ist es nicht erlaubt, das Krankenhaus ohne Zustimmung des Arztes zu verlassen. Sollten Sie die Klinik dennoch, ohne Einwilligung des Arztes verlassen, sind Sie verpflichtet, einen Entlassungsschein zu unterschreiben, der das Krankenhaus und den Arzt von jeglicher Verantwortung entbindet. Am Tag Ihrer Entlassung bitten wir Sie, Ihr Zimmer vor 10:00 Uhr zu verlassen. Es besteht die Möglichkeit, im Aufenthaltsraum «Séjour» der Station auf Ihre Familie / Bekannten zu warten.

## Nachtruhe

Respektieren Sie bitte spätestens ab 22:00 Uhr die Nachtruhe.

## Verlegungen

In Notfällen, bei Isolationsmaßnahmen oder aus anderen organisatorischen Gründen, kann es vorkommen, dass Sie in ein anderes Zimmer oder in ein anderes Krankenhaus des CHdN verlegt werden müssen. In einem solchen Fall bitten wir um Ihr Verständnis.

## Parkplätze und Anfahrt

Das Krankenhaus verfügt über mehrere Parkplätze. Folgen Sie dem Parkleitsystem, wenn Sie einen freien Parkplatz suchen. Parkgebühren finden Sie in der Preisliste. Kommen Sie mit den öffentlichen Verkehrsmitteln: Eine Bushaltestelle befindet sich in der Avenue Salenty (unmittelbar vor dem Haupteingang des CHdN). Benötigen Sie ein Taxi, wenden Sie sich bitte an den Empfang.

## Begleitpersonen

Die ständige Anwesenheit eines nahen Verwandten ist in einem Einbettzimmer ohne weiteres möglich. In einem Zweibettzimmer bedarf dies jedoch der Genehmigung des Arztes, des Pflegepersonals und des Zimmernachbarn. Werden für eine Begleitperson zusätzliche Mahlzeiten sowie ein Bett oder eine Liege gewünscht, bitten wir Sie, das Pflegepersonal zu verständigen. Die Kosten (siehe Seite 28) für diese Leistungen gehen zu Ihren Lasten. Unter bestimmten Bedingungen werden sie von der CMCM erstattet.

## Qualitätscharta

Das CHdN hat sich zum Ziel gesetzt, eine qualitativ hochwertige und verantwortungsvolle Versorgung zu gewährleisten. Dieses möglichst von allen Mitarbeitern und Kooperationspartnern geteilte Ziel beruht auf den Prinzipien einer breiten Mitarbeiterbeteiligung und Anerkennung ihrer Kompetenzen. Das Krankenhaus verpflichtet sich:

- die Voraussetzungen für die Erfüllung der Patientenrechte und -pflichten zu schaffen (Gesetz vom 24. Juli 2014 über Krankenhauseinrichtungen)
- rund um die Uhr und an 365 Tagen im Jahr ein konstantes Qualitätsniveau zu bieten,
- Patienten und Angehörige regelmäßig in die Bewertung seiner Leistungen einzubeziehen,
- Effektivität und Effizienz der klinischen Leistungen zu analysieren,
- Partnerschaften zu optimieren,
- Beschwerde- und Risikomanagement weiter zu optimieren und
- einen Sozialplan zu entwickeln, der den Werten der Einrichtung entspricht.

Jeder Tätigkeitsbereich (medizinischer Bereich, Logistik, Technik und Verwaltung) verpflichtet sich:

- Risiken zu bewerten und zu vermeiden,
- zur umfassenden Qualität der Patientenbehandlung beizutragen,
- Maßnahmen zu ergreifen, um das erreichte Qualitätsniveau objektiv beurteilen zu können und
- festzulegen, in welchem Umfang Fortschritte erzielt werden sollen und diese auch zu überprüfen.

## Ihr Aufenthalt

### Zentrale Aufnahme / Anmeldung

Ihren Aufenthalt im CHdN melden Sie bitte in der zentralen Aufnahmestelle an, die sich in der Eingangshalle befindet. Folgende Dokumente sind vorzulegen:

- Personalausweis oder Reisepass,
- Sozialversicherungskarte (CNS)
- Mitgliedskarte der CMCM (Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste), Prestaplus oder einer anderen Zusatzversicherung,
- ärztliche Bescheinigung oder die Überweisung Ihres Arztes,
- ein Schreiben zur Kostenübernahme der RCAM (Régim Commun des Assurances Maladies).

Im Rahmen der Patientensicherheit müssen wir bei der Aufnahme bestimmte Prüf- und Kontrollmaßnahmen vornehmen, die Ihnen lästig, unnötig oder kompliziert erscheinen mögen. Es wird ein Foto von Ihnen gemacht und ein Identifikationsarmband wird angelegt. Sie dienen lediglich der einwandfreien Feststellung Ihrer Identität und damit Ihrer Sicherheit innerhalb unseres Krankenhauses.

Zu Ihrer Sicherheit ist es auch wichtig, dass Sie das Identifikationsarmband, ständig während des Krankenhausaufenthaltes tragen. Dieses Armband dient in Notsituationen zu Ihrer Identifizierung. Das Foto wird nach der Entlassung automatisch in unserem System gelöscht.



## Conseil de direction

Prof. Dr Hans-Joachim SCHUBERT, directeur général  
Georges BASSING, directeur administratif et financier  
Dr Marcel BAULER, directeur médical  
René HAAGEN, directeur des soins  
Dr Paul WIRTGEN, directeur médical

Patrick AGNES, adjoint au directeur des soins  
Nathalie CHOJNACKI, adjointe au directeur administratif et financier  
Vinciane DEROUAUX, adjointe au directeur administratif et financier  
Tom HEMMEN, adjoint au directeur administratif et financier  
Dr Françoise PAULY, adjointe au directeur médical

## Ethikkommission

Ziel der Ethikkommission des Centre Hospitalier du Nord (abgekürzt CECHN) ist es, völlig unabhängig und neutral komplexe Situationen zu erörtern, die durch Tätigkeiten im Krankenhaus entstehen und Anlass zu Konflikten oder Fragen ethischer Natur geben.

## Spenden (Commission dons)

Mit einer Spende auf folgendes Konto können Sie verschiedene Aktivitäten des CHdN unterstützen: **CCRA LU02 0090 0000 5596 4019**. Mit den Spendengeldern finanzieren wir Maßnahmen, Ausstattungen und Materialien, die nicht von der CNS erstattet werden, jedoch die Qualität der Patientenversorgung weiter erhöhen. Die Spenden sind im Rahmen des Einkommenssteuergesetzes steuerlich absetzbar. Die «Groupe dons» achtet streng darauf, dass die Spendengelder ausschließlich zu diesem Zweck eingesetzt werden.

Mitglieder der Groupe dons:

Frank MERGEN, représentant de la société civile  
Me Daniel CRAVATTE, président  
Diane JACOBY-BURG, membre du CA  
Dr Jutta ROTTMANN, médecin pneumologue  
Dr Pit DUSCHINGER, médecin gynécologue-obstétrique  
Dr Robert THILL-HEUSBOURG, médecin-neurologue  
Georges BASSING, directeur administratif et financier  
Marc GROBEN, département de soins  
Nicole RINNEN, département de soins

## Vorwort

Das Hôpital St Louis in Ettelbruck bildet zusammen mit der Clinique St Joseph in Wiltz das „Centre Hospitalier du Nord“ (CHdN), das am 20.04.2009 gegründet wurde. Wir heißen Sie herzlich willkommen und sind bestrebt, Ihnen eine umfassende und qualitativ hochwertige medizinische Versorgung anzubieten. Unser motiviertes und kompetentes Personal in den unterschiedlichen Abteilungen wird Sie in einem angepassten und humanen Ambiente begleiten. Diese Broschüre soll Ihnen helfen, verschiedene Fragen, die sich während Ihres Aufenthaltes stellen, zu beantworten.

Bei Ihrer Aufnahme oder Entlassung wird Ihnen ein Fragebogen ausgehändigt, auf dem Sie Ihre Eindrücke kurz festhalten können. Sie helfen uns damit, unser Leistungsniveau weiter zu verbessern.

Bitte teilen Sie uns auch mit, wenn Sie nicht mit uns zufrieden waren. Sprechen Sie die betroffene / verantwortliche Person direkt darauf an. Wenn keine zufriedenstellende Regelung gefunden werden sollte, bitten wir Sie eine schriftliche Beschwerde an unseren Generaldirektor zu richten.

## Organisation

### Conseil d'administration

Jean FEITH, président  
Fränk ARNDT, vice-président  
Jean-Paul SCHAAF  
Paul BECKER  
Maisy BERSCHIED  
Anita BRÜCK  
Me Daniel CRAVATTE  
François FABER  
Dr Alain FOXIUS  
Diane JACOBY-BURG  
Théo KARIER  
Dr Danielle LEDESCH-CAMUS  
Raymond MOLITOR  
Xavier POOS  
Léon SCHMIT  
Claude THILL  
Laurent ZANOTELLI

Prof. Dr Hans-Joachim SCHUBERT  
Georges BASSING  
Dr Marcel BAULER  
René HAAGEN  
Dr Paul WIRTGEN



## Übersicht - CHdN Wiltz

4			Direktion Verwaltung Seelsorge
3	Pflegeeinheit 3 Zimmer 301 - 325	Tel.: 81669-51310	Allgemeine Chirurgie Innere Medizin
2	Pflegeeinheit 2 Zimmer 201 - 225	Tel.: 81669-51220	Geriatrische Rehabilitation
1	Pflegeeinheit 1 Zimmer 101 - 119	Tel.: 81669-51110	Intensivstation Tagesklinik   Ergotherapie   Rehabilitation   Schlaflabor Ernährungsberatung   Diabetesberatung Andachtsraum
0			Poliklinik   HNO   Labor   Blutentnahmen Aufwachraum   OP Kardiologie   Endoskopie   Augenheilkunde   Pneumologie   Dermatologie Neurologie   Radiologie Zentrale Aufnahme   Rezeption   Cafeteria   Ausgang
-1			Abschiedsraum

## Übersicht - CHdN Ettelbruck

5	Pflegeeinheit 52 Zimmer 52.01 - 52.20	Tel.: 8166-51520	
	Pflegeeinheit 53 Zimmer 53.01 - 53.06	Tel.: 8166-51530	
4	Pflegeeinheit 41 Zimmer 41.01 - 41.15	Tel.: 8166-51410	Psychiatrie Ambulante Behandlungen
	Pflegeeinheit 42 Zimmer 42.01 - 42.19	Tel.: 8166-51420	
3	Pflegeeinheit 31 Zimmer 31.01 - 31.20	Tel.: 8166-51310	Antikoagulationsschulungen Diabetesschulungen
	Pflegeeinheit 32 Zimmer 32.01 - 32.21	Tel.: 8166-51320	
2	Pflegeeinheit 21 Zimmer 21.01 - 21.20	Tel.: 8166-51210	HNO Augenheilkunde Ambulante Behandlungen
	Pflegeeinheit 22 Zimmer 22.01 - 22.18	Tel.: 8166-51220	Pädiatrie
1	Pflegeeinheit 11 Zimmer 11.01 - 11.12	Tel.: 8166-51110	Direktion   Reanimation Kreißaal   Ernährungsberatung
	Pflegeeinheit 12 Zimmer 12.01 - 12.20	Tel.: 8166-51120	Kapelle   Seelsorge Aufwachraum   Sozialer Dienst
0			Ausgang   Notaufnahme   Cafeteria Kardiologie   Tagesklinik   Bettenverwaltung Dialyse   Nuklearmedizin   Labor- Blutentnahmen Direktion   Verwaltung   Neurologie   Radiologie Gastroenterologie-Pneumologie-Urologie   Poliklinik   Zentrale Aufnahme
-1			Verwaltung Buchhaltung   Rechnungen Physiotherapie   Rehabilitation Abschiedsraum Casino du personnel



### Nuklearmedizin

Dr. DOAT Michel  
Dr. PICARD Christian

### Onkologie

Dr. JACOB Frank  
Dr. SCHALBAR Claude

### Pädiatrie

KILIAN Uwe  
Dr. PENNETREAU Raphaëla  
Dr. SCHULZE-BERGE Alexander

### Pneumologie

Dr. CASEL Simone  
Dr. FABER Jean  
Dr. SCHULZE-BERGE Annegret  
Dr. WOLTER Pierre

### Psychiatrie

Dr. DROULANS Marc  
FERBER Andreas  
Dr. HOFFMANN Theo  
Dr. SCHMELCHER Harald  
Dr. SCHÖNHOFEN Sandra

### Radiologie

Dr. CHAUVEAU Raphaël  
Dr. KREUTZ Julie  
Dr. MAWET Audrey  
Dr. MOLITOR Paul  
Dr. PACARY Jennifer  
Dr. ROLAND Denis  
Dr. ROSOUX Philippe  
Dr. SCHANEN Gérard

### Rheumatologie

Dr. ALVANOUD Evdokia

### Urologie

Dr. GRÜNIG Fernand  
Dr. MARONG Patricia  
Dr. RIPPINGER Patrick

### Zahnmedizin

Dr. ACHEN Bernard  
Dr. BILTGEN Georges  
Dr. HERR Jacques  
Dr. HERR-DIFFERDING Denise  
KONO Abé Martin  
Dr. ROSCH Pol  
SCHREINER Marc

## Zugelassene Ärzte am CHdN Ettelbruck

### Anästhesie | Rea | SAMU

Dr. FRANÇOIS Dominique  
Dr. HAUS Georges  
Dr. JACOB Jean  
Dr. LAFLEUR Alain  
Dr. LEMOINE Jean-Pierre  
MANDERSCHIED Tom  
Dr. NEURAY Henri  
Dr. PEIFFER Manou  
Dr. SERTZNIG Claude  
Dr. TOMPERS Jo  
Dr. WAGNER Jean

### Augenheilkunde

BUSER Markus  
Dr. HIRSCH Roger  
Prof. Dr. KRZIZOK Thomas  
OTT Gregor  
Dr. STEINMETZ Philippe  
THILL Jackie

### Chirurgie - Allgemein

Dr. CONTER Camille  
Dr. FOXIUS Alain  
Dr. FROSCHE Joachim  
Dr. KARTHEISER Chantal  
LEBKOWSKI Lukasz  
Prof. Dr. ROSE Stefan  
Dr. SMIT Jean  
Dr. SOLVI Paul

### Chirurgie - Gefäßchirurgie

Dr. KARTHEISER Chantal  
Dr. SMIT Jean

### Chirurgie - Orthopädie

Dr. BEREND Robert  
Dr. BOGDAN Alina  
Dr. HILDGEN Marc  
Dr. MOELLER Frank  
Dr. MOELLER geb. Eggert Gisela  
Dr. PILOT Louis

### Chirurgie - Plastische Chir.

Dr. SMEETS Laurent

### Chirurgie - Traumatologie

Dr. CONTER Camille  
Dr. PILOT Louis  
Prof. Dr. ROSE Stefan  
Dr. SOLVI Paul

### Chirurgie - Viszeralchirurgie

Dr. FOXIUS Alain  
Dr. FROSCHE Joachim

### Dermatologie

Dr. FRANÇOIS Michèle  
Dr. HERTENSTEIN Margrit  
Dr. LOSKAMP Ulrike  
Dr. MILLER Xavier

### Diabetologie

Dr. KNAUF Nicolas

### Gastro-Enterologie

Dr. DINU Félician-Ion  
Dr. MOUMOUNI Moussa  
Dr. THEIS Claude

### Endokrinologie

Dr. TIKHOMIROVA Maria  
Dr. YANEVA Maria

### Geriatric - Assessment

Dr. HAMADACHI Karim  
Dr. SERVAIS Jean

### Gynäkologie/Geburtshilfe

Dr. ARCHAMBEAU Marie-Christine  
Dr. BECKENÉ Stéphanie  
Dr. DUBUISSON Améline  
Dr. DUSCHINGER Pit  
Dr. GEORGE Pascale  
Dr. KALWEIT Renate  
Dr. KOLTUNIAK Anna  
Dr. LEDESCH Jean-Paul  
Dr. MULLER Stéphane  
PHILIPPI Jürgen  
Dr. THOMA Véronique  
Dr. WEIS Romain

### HNO

Dr. MEILINGER Stefan  
MEYER Jean-Paul  
Dr. MÜLLERKLEIN Tobias  
Dr. SCHROEDER Luc

### Innere Medizin

Dr. JACOB Frank  
Dr. KNAUF Nicolas  
Dr. SCHALBAR Claude  
Dr. SERVAIS Jean  
Dr. THEIS Claude

### Kardiologie

Dr. BANGERT Matthias  
Dr. BLASEN Claude  
Dr. ENDT-KNAUER Henrik  
Dr. FRIEDERICI Robert  
Dr. HANSEN Christiane  
Dr. SEIDEL Jürgen  
Dr. VISSER Laurent

### Labor

Dr. BIVER Marc  
Dr. PARMENTIER Jacqueline

### Nephrologie | Dialyse

Dr. BAULER Marcel  
Dr. BOULMERKA Hocine  
HENRIQUEZ KRIES Daniel

### Neurologie

Dr. BURK Marcel  
Dr. HOFFMANN Michel  
Dr. HUBER Frank  
Dr. McINTYRE Deborah  
Dr. NAVARRO LOPEZ Tania  
Dr. SCHLOESSER Ben  
Dr. THILL-HEUSBOURG Robert  
Dr. WAUSCHKUHNS Bernd

### Notfallmedizin

Dr. MATOKOT Arlette  
Dr. MBANG Urbain  
Dr. MOINIER Nicolas  
Dr. WAHED Yusa

## Zugelassene Ärzte am CHdN Wiltz

### Anästhesie | Rea | SAMU

FALK Annette  
Dr. IZYDORCZYK Magdalena

### Augenheilkunde

Dr. SCHEER Nico  
Dr. SEIL Romain  
Dr. STEINMETZ Philippe

### Chirurgie

Dr. GYERMAN Konnie  
Dr. WERRES Frank

### Chirurgie - Orthopädie

Dr. HILDGEN Marc

### Dermatologie

Dr. MAUHIN Françoise

### Funktionelle Rehabilitation

Dr. LEDESCH-CAMUS Danielle

### Gynäkologie/Geburtshilfe

SCHEYER Thomas

### HNO

Dr. FEILEN Sylvie  
Dr. MÜNKS Sven

### Innere Medizin

Dr. HALEMBERT Miroslaw  
Dr. TAOUIL Youssef

### Kardiologie

Dr. MOUSSA Joseph

### Pädiatrie

Dr. BECK Peter  
Dr. SCHEER Susanne

### Pneumologie

Dr. ROTTMANN Jutta

### Radiologie

Dr. LONEUX Robert  
Dr. PONCELET Philippe

### Zahnmedizin

Dr. DAOU Robert  
Dr. MERKES Joé  
Dr. MERKES Nadja  
Dr. PATZ Nico

## Inhaltsverzeichnis

### Allgemein

Zugelassene Ärzte	2
Übersicht - CHdN Ettelbruck / Wiltz	4
Vorwort	6

### Die Organisation

Conseil d'administration	6
Conseil de direction	7
Ethikkommission	7
Spenden (Commission dons)	7
Qualitätscharta	8

### Ihr Aufenthalt

Zentrale Aufnahme	8
Zentrale Aufnahme - Öffnungszeiten	9
Entlassung	9
Nachtruhe	9
Verlegungen	9
Parkplätze und Anfahrt CHdN	9
Begleitpersonen	9
Schüler	10
Medikamente	10
Hygiene	10
Krankenhausalltag	10
Beanstandungen / Verbesserungsvorschläge	11
Mahlzeiten	11
Getränke	11
Cafeteria - Öffnungszeiten	12
Abfallentsorgung	12
Kostenbeteiligung	12
Geldautomat	13
Patienteninformation/-schulung	13

### Pflegekonzepte

Aromapflege	14
Basale Stimulation	14
Kinaesthetics	14

### Schmerz

	15
--	----

### Informationen für Besucher

Besucher	17
Besuchszeiten	17

### Multiprofessionelle Teams

Sozialer Dienst	18
Ehrenamtlicher Dienst	18
Mobile Brückenpflege	18
Ernährungsberatung	19
Informationsveranstaltungen / Schulungen zur Ernährung	19
Palliativpflege	19

### Weitere Angebote

Seelsorge	20
Gottesdienst	20
Für Ihre Schönheit	20
Internet-Zugang	20
Post / Briefmarken	20

### Zu Ihrer Sicherheit

Helfen Sie mit Fehler zu vermeiden!	21
Wertgegenstände	21
Verlorene Gegenstände / Fundsachen	21
Persönliche Gegenstände	22
Wahrung der Privatsphäre	22
Aggressionsfreies CHdN	22
Alkohol	22
Tabak	22

### Ausstattung

Ausstattung der Patientenzimmer	23
Multimediaterminal	23
Bedienungsanleitung Multimediaterminal	24

### Rechte/ Pflichten der Patienten

Droits et obligations du patient	25
Patientenakte	27
Datenschutz	27

### Sonstiges

Preisliste	29
Ausmalbild	30
Sudoku	30

## ADRESSEN

### Centre Hospitalier du Nord

120, avenue Salentiny  
L-9080 Ettelbruck  
www.chdn.lu

B.P. 103  
L-9002 Ettelbruck

Tél.: 8166-1  
Fax: 8166-3080

### Centre Hospitalier du Nord

10, rue Grande-Duchesse Charlotte  
L-9515 Wiltz  
www.chdn.lu

Tél.: 8166-9  
Fax: 81669-3049

### Fotos

Raymond Clement  
Photoclub Ettelbruck

### Externe Partner

ALA  
Alupse  
Camille  
Croix Rouge  
Hëllef Doheem  
HELP  
Ile aux Clowns  
Liewen Dobaussen  
Omega 90



**Prise de rendez-vous  
Terminvereinbarung**

**8166-8166  
www.chdn.lu  
rv@chdn.lu**





## **Nützliche Informationen zum Krankenhausaufenthalt**